Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique

Direction du Budget

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية والنجاعة العمومية

مديرية الميزانية

# Rapport sur le Budget Etiqueté Climat

## (Budget pilote)

### Départements de l'Equipement et de l'Eau

**(Ex. Ministère de l'Equipement et de l'Eau)**




Budget de l'année 2026

# Table des matières

**Table des matières** ..... **2**
**Liste des figures** ..... **3**
**Liste des tableaux** ..... **3**
**Liste des acronymes** ..... **4**
**Introduction** ..... **5**
**1. Présentation du Ministère de l'Equipement et de l'Eau** ..... **6**
**2. Rappel de Méthodologie d'étiquetage appliquée** ..... **7**
2.1. Principes de base ..... 7
2.2. Processus d'étiquetage des dépenses ..... 7
**3. Résultats du Budget Étiqueté Climat au sein du MEE** ..... **10**
3.1. Présentation du périmètre étiqueté du MEE ..... 10
3.2. Programmes budgétaires du MEE ..... 10
3.3. Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) ..... 12
3.4. Analyse du Budget d'Investissement (BI) ..... 17
3.5. Analyse du budget global (BI & MDD) : Résultats agrégés ..... 23
**4. Exemples de projets classés Favorables et Très Favorables au climat** ..... **27**
**Conclusion** ..... **31**
**Annexe 1 : Principales sources consultées** ..... **33**
**Annexe 2 : Logigramme du processus d'étiquetage des dépenses budgétaires** ..... **37**
**Annexe 3 : Codes couleur et motifs de textures utilisés pour l'étiquetage climatique des dépenses** ..... **38**

# Liste des figures

Figure 1 : Principes de base pour l'élaboration du Budget Étiqueté Climat. ..... 7
Figure 2 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE par Classe. ..... 13
Figure 3 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE par Programme et par Classe. ..... 16
Figure 4 : Répartition du Budget d'Investissement du MEE par Classe. ..... 19
Figure 5 : Répartition du Budget d'Investissement du MEE par Programme et par Classe. .. 22
Figure 6 : Répartition consolidée du Budget du MEE analysé par Classe. ..... 24
Figure 7 : Répartition du Budget global du MEE par Programme budgétaire et par Classe. . 26
Figure 8 : Répartition du Budget global MDD &BI (en dehors des Classes "Neutre", "Neutralisée" et "Indéfinie"), par Axe d'analyse Adaptation et Atténuation. ..... 29

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Cotation BEC – Dépenses non classées comme « Indéfinies » ou « Neutres »... 8
Tableau 2 : Classification des dépenses selon la combinaison des impacts climatiques. ..... 8
Tableau 3 : Matrice d'étiquetage global selon la cotation moyenne pondérée ..... 9
Tableau 4 : Liste des programmes budgétaires du MEE inscrits dans la Loi de Finances 2026. ..... 11
Tableau 5 - Répartition des crédits de paiement 2026 du MEE par programme et par composante (en DH) ..... 11
Tableau 6 : Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE. ..... 12
Tableau 7 : Répartition des dépenses des programmes du Budget de Fonctionnement du MEE par Classe. ..... 15
Tableau 8 – Liste des projets de la CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DGH. ..... 17
Tableau 9 – Liste des projets CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DGM. ..... 18
Tableau 10 – Liste des projets de la CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DPDPM. 18
Tableau 11 : Analyse du Budget d'Investissement du MEE. ..... 18
Tableau 12 : Répartition des dépenses des programmes du Budget d'Investissement du MEE par Classe. ..... 21
Tableau 13 : Analyse agrégée du Budget du MEE. ..... 23
Tableau 14 : Répartition consolidée des dépenses des Programmes budgétaires du MEE par Classe. ..... 25
Tableau 15 : Exemples de projets classés Favorables et Très Favorables au climat (Atténuation et Adaptation). ..... 28

## Liste des acronymes

| | |
|---|---|
| **BEC** | Budget Étiqueté Climat |
| **BF** | Budget de Fonctionnement |
| **BI** | Budget d'Investissement |
| **CCNUCC** | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| **CDN** | Contribution Déterminée Nationale |
| **DAAJ** | Direction des Affaires Administratives et Juridiques |
| **DAH** | Direction des Aménagements Hydrauliques |
| **DATRP** | Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession |
| **DEDRR** | Direction des Etudes, du Développement et de la Recherche Routière |
| **DGH** | Direction Générale de l'Hydraulique |
| **DGM** | Direction Générale de la Météorologie |
| **DGR** | Direction Générale des Routes |
| **DGSRN** | Direction Générale de la Stratégie, des Ressources et du Numérique |
| **DH** | Dirham Marocain |
| **DPDPM** | Direction des Ports et du Domaine Public Maritime |
| **DPRM** | Direction des Prévisions et des Recherches Météorologiques |
| **DRH** | Direction des Ressources Humaines |
| **DRPE** | Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau |
| **DSF** | Direction de la Stratégie et du Financement |
| **DSIN** | Direction des Systèmes d'Information et du Numérique |
| **DSO** | Direction des Systèmes d'Observation |
| **DTER** | Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière |
| **GMECB** | Guide Méthodologique d'Etiquetage Climatique du Budget |
| **GTI** | Groupe de Travail Interministériel |
| **MAPMDREF** | Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (actuellement Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et de la Souveraineté Alimentaire) |
| **MDD** | Matériel et Dépenses Diverses |
| **MDH** | Millions de dirhams |
| **MEE** | Ministère de l'Equipement et de l'Eau (actuellement Ministère de l'Equipement, de l'Eau et des Forêts) |
| **MEFPP** | Ministère de l'Économie, des Finances et de la Performance Publique |
| **MMDH** | Milliards de dirhams |
| **MTL** | Ministère du Transport et de la Logistique |
| **SNED** | Société Nationale d'Etudes du Détroit de Gibraltar |

# Introduction

Dans la poursuite de ses efforts en matière de développement durable, visant à renforcer l'intégration des considérations environnementales dans la gestion des finances publiques, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Performance Publique (MEFPP) a développé un dispositif de budgétisation qui est sensible au Climat.

Ce dispositif, visant à instaurer un Budget Etiqueté Climat (BEC), permettra d'identifier, de classifier et de suivre les crédits budgétaires affectés aux activités programmées selon la nature et le degré de leur association au changement climatique, qu'il s'agisse d'activités d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ou d'adaptation à ses effets.

Le **BEC** constitue ainsi un outil essentiel pour la bonne gouvernance et la transparence financières, en mettant en lumière les efforts publics en faveur du climat et en améliorant la lisibilité de l'action de l'État dans ce domaine. Aussi, ce dispositif permet d'éclairer les gestionnaires en matière de programmation budgétaire et de renforcer la cohérence des politiques publiques avec les engagements climatiques nationaux et internationaux du Maroc.

La mise en œuvre progressive au niveau de l'Etat marocain est institutionnalisée à travers la circulaire n° 06/2026 du Chef de gouvernement relative à l'étiquetage budgétaire selon l'approche genre et dans la perspective du climat. Cette mise en œuvre progressive prévoit une première phase pilote, réalisée avec les départements en charge de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts, de l'Équipement, de l'Eau, du Transport et de la Logistique pour les exercices budgétaires 2026 et 2027.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent rapport consacré à l'étiquetage climatique sur le budget des départements **de l'Equipement et de l'Eau** (ex MEE) au titre de l'exercice 2026.

L'objectif général de ce rapport est de fournir une vision claire, analytique et documentée de la contribution annuelle de ces deux départements aux efforts publics dans le financement climatique, tout en mettant en évidence, le cas échéant, les enseignements tirés et les perspectives d'amélioration de la planification et du suivi budgétaire orienté vers le Climat.

Les résultats présentés dans ce rapport correspondent au périmètre institutionnel du Ministère de l'Équipement et de l'Eau tel qu'il existait avant la nomination du gouvernement du 16/10/2026. Toute mention du « Ministère » dans ce rapport renvoie à ce périmètre.

Aussi, ce présent exercice d'étiquetage budgétaire climat, notamment l'analyse des dépenses budgétaires, leur classification selon le Guide Méthodologique d'Étiquetage Climatique du Budget ainsi que les interprétations et appréciations qui en découlent, relèvent de la responsabilité des experts mobilisés dans le cadre de cet exercice pilote.

# 1. Présentation du Ministère de l'Equipement et de l'Eau[1]

Le Ministère de l'Equipement et de l'Eau, est un acteur majeur dans le développement de l'activité du Royaume du Maroc et un pilier indispensable qui, à travers le développement des infrastructures routières, autoroutières, portuaires et hydrauliques, accompagne l'émergence de tous les secteurs productifs du tissu économique, joue un rôle vital dans la chaîne des valeurs et la création de la richesse pour une croissance économique, en faveur des besoins des acteurs économiques et le bien-être du citoyen marocain.

Le Ministère participe en effet directement ou indirectement à l'aménagement du territoire, à la réduction des disparités régionales, à la création d'un environnement propice pour l'investissement et à l'accroissement de la compétitivité du tissu productif. Il contribue également à la réduction des disparités sociales, à l'intensification de la solidarité sociale et à la répartition de la richesse issue de la croissance sur tout le territoire national.

La mission principale du Ministère consiste, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines des routes, des ports, de l'hydraulique, de la météorologie et du climat, et de l'alimentation en eau potable.

Pour réaliser ses missions, le Ministère s'appuie sur une organisation centrale et des services déconcentrés en région et au niveau des provinces. Au niveau central, l'organisation du Ministère reflète les secteurs sur lesquels il intervient, avec :

- **Pour le secteur routier**, la Direction Générale des Routes (DGR), qui comprend deux (02) directions centrales (la Direction des Etudes, du Développement et de la Recherche Routière – DEDRR – et la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière – DTER).
- **Pour le secteur de l'hydraulique**, la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) qui comprend deux (02) directions centrales (la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau – DRPE – et la Direction des Aménagements Hydrauliques – DAH).
- **Pour le secteur de la météorologie nationale**, la Direction Générale de la Météorologie (DGM), qui comprend deux (02) directions centrales (la Direction des Systèmes d'Observation – DSO – et la Direction des Prévisions et des Recherches Météorologiques – DPRM).
- **Pour le secteur portuaire**, la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime (DPDPM).

Ces Directions sectorielles sont complétées par une Direction Générale fonctionnelle, la Direction Générale de la Stratégie, des Ressources et du Numérique (DGSRN), qui comprend cinq (05) directions centrales : la Direction de la Stratégie et du Financement (DSF), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession (DATRP), la Direction des Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ) et la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN).

[1] Sources : Plan Stratégique 2022-2027 ; site web institutionnel du ministère.

# 2. Rappel de Méthodologie d'étiquetage appliquée

## 2.1. Principes de base

La méthodologie appliquée dans ce rapport est conforme à celle définie dans le GMECB, fondée sur cinq principes courants de bonne pratique en matière d'évaluation environnementale, à savoir.

La figure ci-après présente les principes méthodologiques directeurs régissant la mise en œuvre du Budget Étiqueté Climat (BEC) :

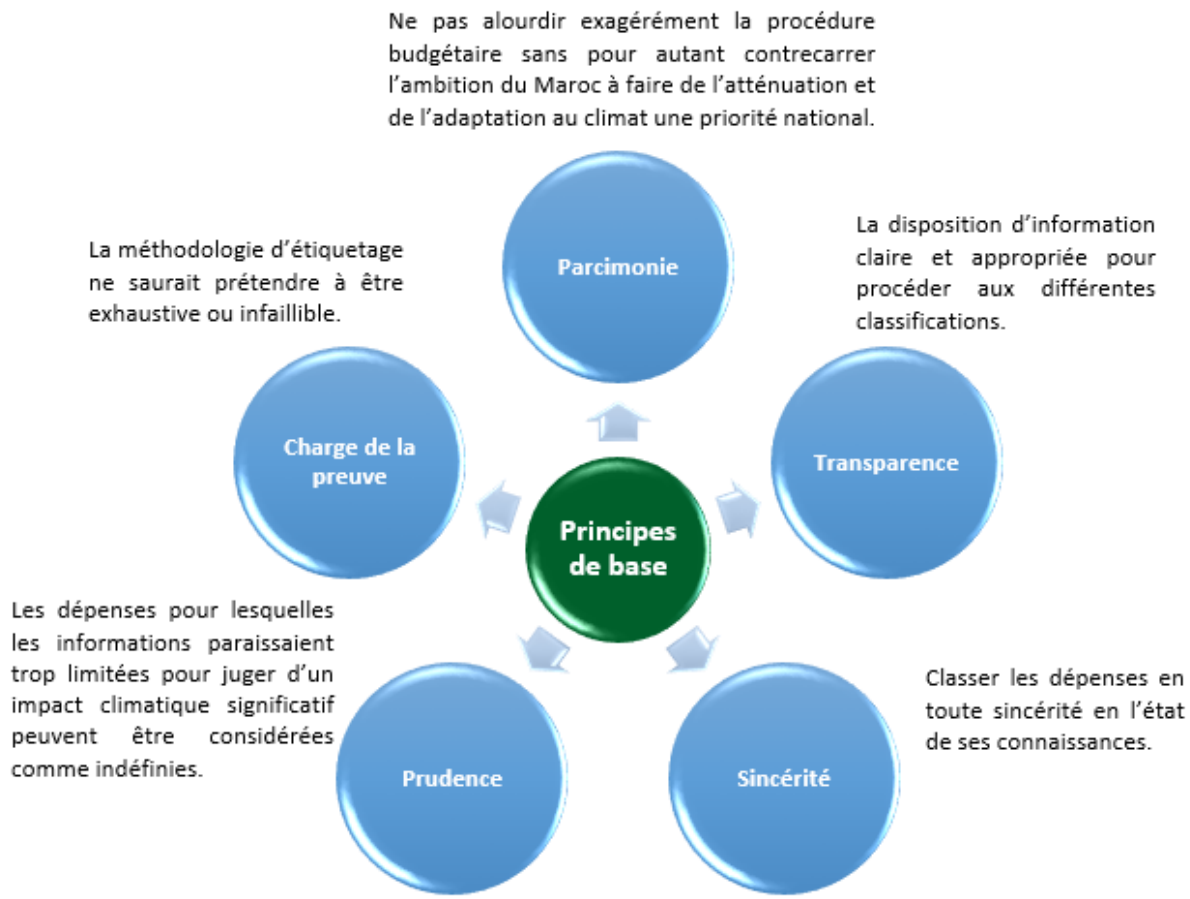



*Figure 1 : Principes de base pour l'élaboration du Budget Étiqueté Climat.*

L'application rigoureuse de la méthodologie d'étiquetage décrite dans le guide, avec le respect des principes fondamentaux de bonnes pratiques ci-dessus, permet d'obtenir des résultats équilibrés, évitant ainsi toute surestimation (greenwashing) ou à une sous-estimation des efforts réellement prévus en faveur du Climat.

## 2.2. Processus d'étiquetage des dépenses

Conformément au guide méthodologique (GMECB), chaque dépense budgétaire fait l'objet d'un processus structuré de marquage climatique. Ce processus se compose de deux étapes complémentaires et interdépendantes :

- **Étiquetage** : approche qualitative consistant à classer les dépenses budgétaires en différentes catégories selon leur incidence attendue (impact probable) sur le climat, au regard des deux volets d'analyse – atténuation et adaptation. Les dépenses sont ainsi réparties en six catégories : **Indéfinie**, **Neutre**, **Très Favorable**, **Favorable**, **Neutralisée** ou **Défavorable**.
- **Cotation** : appréciation quantitative visant à attribuer une note chiffrée reflétant le degré de contribution de la dépense aux deux axes d'analyse (atténuation et adaptation). Cette cotation traduit l'intensité et la nature de l'impact climatique de chaque dépense.

Les dépenses qualifiées d'« Indéfinies » ou de « Neutres », conformément aux définitions terminologiques du guide, sont directement étiquetées dans les catégories correspondantes (« Indéfinies » et « Neutres »). Toutes les autres dépenses font l'objet d'une cotation selon l'échelle suivante :

*Tableau 1 : Cotation BEC – Dépenses non classées comme « Indéfinies » ou « Neutres ».*

| Cotation | Interprétation |
|---|---|
| **2** | **Très Favorable** – dépense liée à une ou plusieurs mesures inscrite(s) dans la CDN, dans une stratégie publique ou dans un document officiel à vocation climatique. |
| **1** | **Favorable** – impact positif, dépense ne pouvant pas être classée dans la catégorie « Très Favorable » |
| **0** | **Neutralisée** – impact négatif sur l'un des axes (atténuation ou adaptation) est compensé par l'impact positif sur l'autre axe (compensation vérifiée lorsque la cotation moyenne calculée de la dépense est nulle). Un résultat nul traduit l'équilibre entre les cotations de signes opposés des deux axes, et non pas l'annulation réelle des impacts associés aux sous dépenses y afférentes. |
| **–1** | **Défavorable** – l'impact sur le climat est négatif |

Pour ces dépenses qui ne relèvent pas des classes « Indéfinies » ou « Neutres », l'étiquetage consiste à examiner comment elles agissent sur les deux volets du changement climatique : **l'atténuation** et **l'adaptation**.

L'objectif est de combiner ces deux dimensions pour déterminer la classe finale de la dépense au climat.

Selon le guide méthodologique du Budget Étiqueté Climat (BEC), deux cas de figure se présentent :

- **Lorsque les deux impacts d'une dépense** – sur l'atténuation et/ou sur l'adaptation – présentent le même signe (tous deux positifs ou tous deux négatifs), la dépense est classée dans la catégorie correspondant à l'impact le plus favorable, conformément au tableau d'analyse ci-après :

*Tableau 2 : Classification des dépenses selon la combinaison des impacts climatiques.*

| Impact atténuation | Impact adaptation | Etiquetage global |
|---|---|---|
| Très Favorable | Très Favorable | Très Favorable |
| Très Favorable | Favorable | Très Favorable |
| Favorable | Très Favorable | Très Favorable |
| Favorable | Favorable | Favorable |
| Défavorable | Défavorable | Défavorable |

- **Lorsque la dépense présente un impact positif sur l'un des axes d'analyse** (atténuation ou adaptation) et un **impact négatif sur l'autre**, elle est **classée dans la catégorie correspondant à la valeur issue du calcul de la cotation moyenne pondérée**, conformément au tableau ci-après :

*Tableau 3 : Matrice d'étiquetage global selon la cotation moyenne pondérée*

| Impact atténuation | Impact adaptation | Cotation moyenne pondérée $C_{moy}$ | Etiquetage global |
|---|---|---|---|
| Très Favorable | Défavorable | Si 1,5 ≤ $C_{moy}$ ≤ 2,49 | Très Favorable |
| | | Si 0,50 ≤ $C_{moy}$ ≤ 1,49 | Favorable |
| | | Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49 | Neutralisée |
| | | Si -1≤ $C_{moy}$ ≤ -0,5 | Défavorable |
| Défavorable | Très Favorable | Si 1,5 ≤ $C_{moy}$ ≤ 2,49 | Très Favorable |
| | | Si 0,50 ≤ $C_{moy}$ ≤ 1,49 | Favorable |
| | | Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49 | Neutralisée |
| | | Si -1≤ $C_{moy}$ ≤ -0,5 | Défavorable |
| Favorable | Défavorable | Si 1,5 ≤ $C_{moy}$ ≤ 2,49 | Très Favorable |
| | | Si 0,50 ≤ $C_{moy}$ ≤ 1,49 | Favorable |
| | | Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49 | Neutralisée |
| | | Si -1≤ $C_{moy}$ ≤ -0,5 | Défavorable |
| Défavorable | Favorable | Si 1,5 ≤ $C_{moy}$ ≤ 2,49 | Très Favorable |
| | | Si 0,50 ≤ $C_{moy}$ ≤ 1,49 | Favorable |
| | | Si -0,49 ≤ Cmoy ≤ 0,49 | Neutralisée |
| | | Si -1≤ $C_{moy}$ ≤ -0,5 | Défavorable |

Avec :

$$\mathbf{C_{moy}} = \frac{\mathbf{C_{ad}\ x\ M_{ad} + C_{at}\ x\ M_{at}}}{\mathbf{M_{ad} + M_{at}}}$$

- $\mathbf{C_{ad}}$ : Cotation attribuée à la part de la dépense ayant un impact sur l'adaptation
- $\mathbf{C_{at}}$ : Cotation attribuée à la part de la dépense ayant un impact sur l'atténuation
- $\mathbf{C_{moy}}$ : Cotation moyenne pondérée attribuée à la dépense étiquetée
- $\mathbf{M_{ad}}$ : Part du montant de la dépense ayant un impact sur l'adaptation
- $\mathbf{M_{at}}$ : Part du montant de la dépense ayant un impact sur l'atténuation

**N.B. :**

Le marquage d'une dépense qui impacte un seul axe d'analyse (soit l'Adaptation soit l'Atténuation), se fera de la manière décrite, ci-dessus, pour les deux axes.

Cette étiquette constitue la **référence officielle** pour la **comptabilisation**, le **suivi** et l'**évaluation** des dépenses budgétaires à incidence climatique dans le cadre du **BEC**. Pour des raisons de lisibilité et en se référant aux couleurs adoptées dans le guide méthodologique, un code couleur et un motif de texture est accordé à chaque classe de dépense (Cf. Annexe 2).

**L'annexe 2** présente le logigramme du processus d'étiquetage et de cotation des dépenses budgétaires, conformément au guide méthodologique.

L'analyse de la pertinence climatique des programmes budgétaires s'appuie sur les jugements d'expert, en tenant compte des orientations de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et des objectifs des stratégies sectorielles. Afin de consolider les jugements d'expert et de renforcer la justification des classifications climatiques retenues, l'analyse des programmes budgétaires s'est également appuyée sur un examen comparatif (benchmark) de référentiels nationaux et internationaux pertinents au regard de la nature des actions financées.

# 3. Résultats du Budget Étiqueté Climat au sein du MEE

## 3.1. Présentation du périmètre étiqueté du MEE

Le périmètre d'étiquetage du **MEE** couvre les crédits de paiement de deux (02) composantes du budget général du Ministère au titre de l'année 2026 : le budget d'investissement (BI) et le budget du matériel et dépenses diverses (MDD). Les dépenses de personnel ne font pas partie du périmètre analysé. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du système national de budgétisation sensible au climat, coordonnée par le MEFPP et encadrée par la circulaire n° 06/2026 du Chef du Gouvernement.

Le **MEE** joue un rôle central dans l'adaptation au changement climatique, notamment sur les **secteurs de l'hydraulique, de la météorologie et à travers certaines missions du secteur portuaire, liées à la protection et la préservation du littoral**, des domaines porteurs de leviers majeurs d'adaptation.

Selon la morasse budgétaire 2026, les **dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD)** du MEE s'établissent à **677 893 000 DH**, tandis que les **dépenses d'investissement** atteignent **18 318 139 000 DH**, soit un montant global de **18 996 032 000 DH**. L'investissement représente ainsi 96,4 % des crédits analysés, contre 3,6 % pour le MDD. Les résultats d'ensemble du Ministère dépendent donc avant tout de la classification des dépenses d'investissement.

## 3.2. Programmes budgétaires du MEE

Le MEE met en œuvre plusieurs programmes budgétaires reflétant la diversité de ses domaines d'intervention et la transversalité de ses missions, avec pour finalité commune de mettre en œuvre des infrastructures durables et résilientes, contribuant activement à la réalisation des objectifs climatiques et de développement du Royaume.

De manière cohérente avec son organisation[2], le budget du Ministère s'articule autour de quatre (04) programmes budgétaires métiers et un (01) programme budgétaire support :

- ***04 programmes métiers*** :
  - Programme 408 – Routes ;
  - Programme 414 – Météorologie ;
  - Programme 439 – Ports ;
  - Programme 601 – Eau ;
- ***01 programme support*** :
  - Programme 420 – Conduite et Pilotage.

[2] *Cf.* chapitre 1.

Les principaux objectifs assignés à ces programmes[3] sont listés dans le tableau ci-après.

*Tableau 4 : Liste des programmes budgétaires du MEE inscrits dans la Loi de Finances 2026.*

| Prog. | Désignation | Principaux objectifs de performance |
|---|---|---|
| **420** | Conduite et pilotage | Rassembler et animer toutes les missions de soutien aux différents programmes sectoriels du Ministère et apporter un appui à la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles du Ministère. |
| **408** | Routes | Développer et adapter le réseau routier national. Sauvegarder le patrimoine et moderniser le réseau routier. Réduire les disparités territoriales et sociales. Améliorer la sécurité routière. Assurer une gestion efficace du secteur routier. |
| **414** | Météorologie | Améliorer l'alerte et les prévisions météorologiques. Fournir des services météorologiques et climatiques innovants et adaptés. Contribuer aux efforts nationaux de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux risques climatiques. Renforcer les systèmes d'observation météorologiques. Valoriser les activités de recherche et de développement dans les domaines de la météorologie, du climat et des sciences connexes. Elargir l'étendue des interventions du programme Al Ghait. |
| **439** | Ports | Développer, entretenir et préserver le patrimoine portuaire et maritime. Œuvrer à la protection, la préservation, la valorisation et la garantie de durabilité du domaine public maritime. Renforcer et approfondir la connaissance du milieu maritime. Renforcer la sécurité la sûreté et la durabilité de l'espace portuaire et maritime. |
| **601** | Eau | Améliorer la connaissance des ressources en eau. Renforcer la planification de l'eau. Poursuivre la mobilisation des eaux conventionnelles et non conventionnelles. Préserver le patrimoine hydraulique. Préserver et valoriser le domaine public hydraulique. Gérer durablement et préserver les ressources en eaux souterraines. Gérer les risques liés à l'eau. Gérer le risque de pollution de l'eau |

Les crédits de paiement prévus dans la Loi de Finances 2026 sont très concentrés. Le programme 601 – Eau en porte à lui seul 59,7 %. Viennent ensuite le programme 408 – Routes (21,1 %) et le programme 439 – Ports (15,3 %). Ensemble, ces trois programmes réunissent plus de 96 % du budget analysé. Le programme support 420 – Conduite et pilotage (3,6 %) et le programme 414 – Météorologie (0,3 %) pèsent peu en volume. Le programme 414 porte toutefois plusieurs projets d'adaptation inscrits dans la CDN 3.0.

*Tableau 5 - Répartition des crédits de paiement 2026 du MEE par programme et par composante (en DH)*

| Programme | MDD | BI | Total | Part (%) |
|---|---|---|---|---|
| 420 – Conduite et pilotage | 370 289 000 | 318 700 000 | 688 989 000 | 3,6 % |
| 408 – Routes | 28 900 000 | 3 981 430 000 | 4 010 330 000 | 21,1 % |
| 414 – Météorologie | 10 009 000 | 51 005 000 | 61 014 000 | 0,3 % |
| 439 – Ports | 12 923 000 | 2 891 052 000 | 2 903 975 000 | 15,3 % |
| 601 – Eau | 255 772 000 | 11 075 952 000 | 11 331 724 000 | 59,7 % |
| **Total** | **677 893 000** | **18 318 139 000** | **18 996 032 000** | **100 %** |

[3] Sources : Plan stratégique 2022-2027 (MEE, 2022) ; PDP 2026 (MEE, 2025).

## 3.3. Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD)

L'analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE a pour objectif d'évaluer la pertinence climatique des dépenses courantes du Ministère. Elle met en évidence la répartition des Programmes, Projets et Lignes budgétaires selon leur impact sur le climat, conformément à la méthodologie du GMECB. Le tableau ci-après présente les résultats de l'analyse relative au Budget de Fonctionnement du MEE :

*Tableau 6 : Analyse du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE.*

| **Lignes budgétaires analysées (Budget de Fonctionnement - MDD)** | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Indéfinie** | | **Neutre** | | **Très Favorable** | | **Favorable** | | **Neutralisée** | | **Défavorable** | |
| Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH |
| 1 | 1 048 660 | 302(*) | 638 746 174 | 10(*) | 5 726 000 | 13(*) | 7 792 880 | - | - | 48 | 24 579 286 |
| **Lignes budgétaires : Indéfinies + Neutres** | | | | **Autres Lignes budgétaires étiquetées** | | | | | | | |
| **Nombre** | | **Montant en DH** | | **Nombre** | | | | **Montant en DH** | | | |
| 303 | | 639 794 834 | | 71 | | | | 38 098 166 | | | |
| **Total des Lignes budgétaires du BF :** | | | | | | | | | | | |
| **Nombre** | | | | | | **Montant en DH** | | | | | |
| 374 | | | | | | 677 893 000 | | | | | |

Le **Budget de Fonctionnement** du Ministère de l'Equipement et de l'Eau couvre un total de **1 779 lignes budgétaires**, dont **374 lignes portant des crédits de paiement au titre de l'année 2026**.

(*) Ces dépenses se répartissent en **1 dépense Indéfinie**, **302 Neutres**, **10 Très Favorables, 13 Favorables et 48 Défavorables.** Parmi ces lignes budgétaires, **3 lignes portent des dépenses « mixtes »** dans le programme Eau et sont intitulées comme suit dans la morasse :

- Publicité, impression et insertion,
- Entretien et réparation des bâtiments administratifs,
- Frais de formation, d'organisation et de participation aux séminaires, stages et congrès.

Ces dépenses ont toutes une composante sans impact sur les deux axes d'analyse, cotée « Neutre » (30% du montant total pour la première dépense mixte et 50% pour les deux autres). Le solde de cette dépense est classé « Très Favorable » sur l'axe Adaptation et celui des deux autres dépenses est classé « Favorable » (celui de la deuxième dépense sur l'axe Atténuation et celui de la troisième dépense sur l'axe Adaptation).

Sur un budget MDD de **677,9 MDH**, les dépenses ayant un impact neutre au climat correspondent à **638,7 MDH**, soit **94,2%** du budget MDD analysé.

La figure ci-après illustre la répartition des lignes budgétaires du MDD selon leur catégorie d'étiquetage climatique, mettant en évidence la prédominance des dépenses neutres et la part notable des dépenses défavorables.

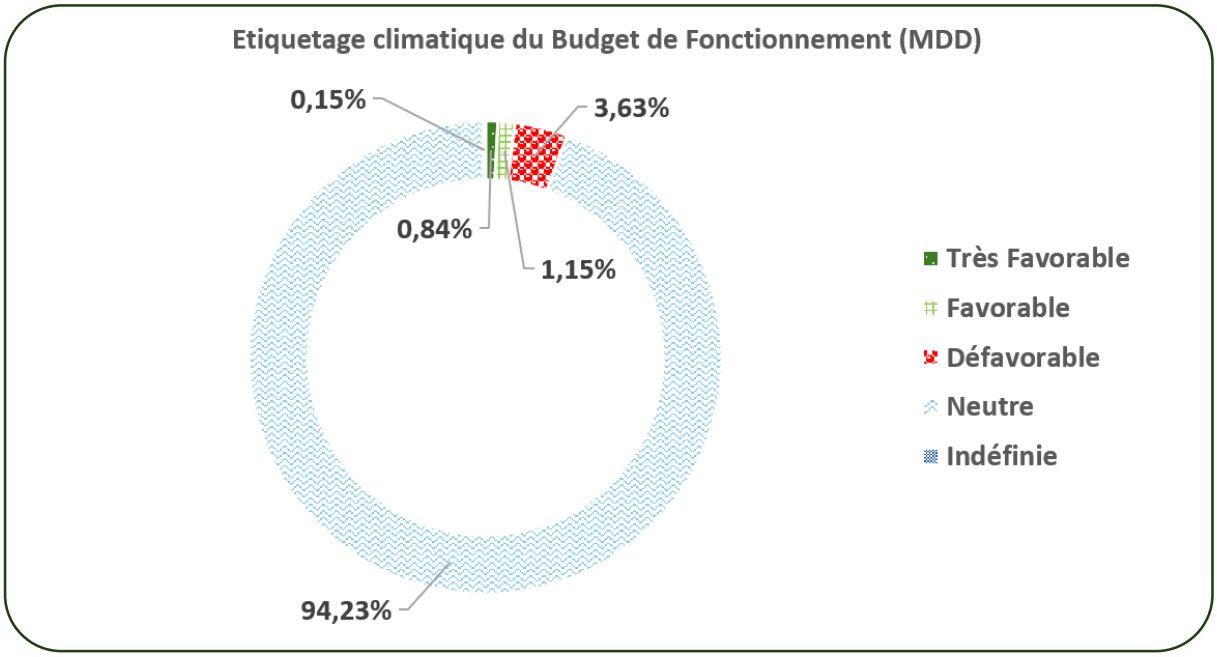



*Figure 2 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE par Classe.*

L'exercice d'étiquetage permet de ventiler les crédits de paiement du budget MDD 2026 du Ministère[4] en 94,23 % « Neutre » et 3,63 % en « Défavorable » ; les classes « Très Favorable » (0,84 %), « Favorable » (1,15 %) et « Indéfinie » (0,15 %) sont limitées, et aucune dépense n'est « Neutralisée ».

Ces crédits de paiement sont programmés pour couvrir les dépenses de fonctionnement courantes des services à travers les subventions de fonctionnement aux établissements et organismes sous tutelle (57,13 %), les indemnités de déplacement et de transport du personnel (15,48 %), les dépenses d'informatique et de fournitures (6,59 %), les dépenses de soutien, de communication et de formation (11,36 %), d'énergie, d'eau et de télécommunications (3,45 %), de véhicules et carburants (3,17 %) et de charges immobilières (2,82 %), en proportion du budget MDD total. Ce profil de dépense majoritairement classé « Neutre » est cohérent et découle directement de la nature des dépenses portées par le budget MDD.

Dans leur très grande majorité (plus de 94 %), les crédits de paiement du budget MDD ont un impact négligeable ou nul sur les deux axes d'analyse (Atténuation et Adaptation), ce qui correspond à la définition de la classe « Neutre » du GMECB.

Les différentes subventions - aux agences de bassin hydraulique, à l'Agence nationale des équipements publics, aux établissements de formation, aux œuvres sociales et à la SNED - ont essentiellement pour objectif de couvrir des charges courantes et sont à ce titre classées « Neutre ».

Les dépenses classées « Très Favorable » (5,7 MDH, soit 0,8 % du budget MDD) sont directement liées à la mise en œuvre de projets de la CDN 3.0 et identifiées comme telles, comme par exemple les fournitures et l'entretien des réseaux d'observation météorologique.

[4] *Cf.* Tableau 7 en page 15.

Les dépenses « Favorable » (7,8 MDH) portent sur les déplacements liés à la maintenance du réseau d'observation météorologique, l'entretien des espaces verts, la formation et la sensibilisation (lorsque ces deux derniers postes de dépense ont un lien avec le climat).

Les 24,6 MDH de crédits de paiement classés « Défavorable » se répartissent entre l'achat de carburants et lubrifiants (10,1 MDH), dont la combustion génère directement des émissions de gaz à effet de serre, l'entretien et la réparation des véhicules (4,2 MDH) et leur location (4,1 MDH), qui concourent au maintien en service d'un parc très majoritairement à motorisation thermique, les frais de transport du personnel et les indemnités kilométriques (6,0 MDH) et l'achat de produits énergétiques de chauffage et de cuisson (0,1 MDH). Ces dépenses contribuent à accroître directement les émissions de gaz à effet de serre, avec un impact négatif sur l'axe Atténuation.

Une unique dépense est classée « Indéfinie » et concerne les frais d'expertise et d'assistance juridiques, institutionnel et réglementaires. Ce choix résulte de l'application du principe de prudence. En effet, d'un exercice à l'autre, l'expertise peut porter sur différents domaines, sans nécessairement avoir une dimension climatique ou environnementale.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du Budget MDD par Programme budgétaire, selon les catégories d'étiquetage climatique : « Indéfinie », « Neutre », « Très Favorable », « Favorable », « Neutralisée » et « Défavorable ».

*Tableau 7 : Répartition des dépenses des programmes du Budget de Fonctionnement du MEE par Classe.*

| Classe | Dépense budgétaire MDD | | Programme budgétaire | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 420 | | 408 | | 414 | | 439 | | 601 | |
| | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH |
| **Très Favorable** | 0,84% | 5 726 000 | - | - | - | - | 17,24% | 1 726 000 | - | - | 1,56% | 4 000 000 |
| **Favorable** | 1,15% | 7 792 880 | 0,18% | 647 880 | - | - | 33,05% | 3 308 000 | 20,52% | 2 652 000 | 0,46% | 1 185 000 |
| **Défavorable** | 3,63% | 24 579 286 | 1,88% | 6 975 365 | 5,04% | 1 457 000 | 2,03% | 203 000 | 8,23% | 1 063 921 | 5,82% | 14 880 000 |
| **Neutre** | 94,23% | 638 746 174 | 97,66% | 361 617 095 | 94,96% | 27 443 000 | 47,68% | 4 772 000 | 71,25% | 9 207 079 | 92,16% | 235 707 000 |
| **Indéfinie** | 0,15% | 1 048 660 | 0,28% | 1 048 660 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **100%** | **677 893 000** | **100,00%** | **370 289 000** | **100%** | **28 900 000** | **100%** | **10 009 000** | **100%** | **12 923 000** | **100%** | **255 772 000** |

Les programmes 420 (Conduite et pilotage), 408 (Routes), 601 (Eau) et 439 (Ports) ont un profil majoritairement « Neutre », avec respectivement 97,66 %, 94,96 %, 92,16 % et 71,25 % de leurs crédits de paiement MDD classés « Neutre ». Ces crédits de paiement financent principalement les subventions de fonctionnement aux établissements et organismes sous tutelle (agences de bassin hydraulique pour le programme 601 ; ANEP, établissements de formation, fondation des œuvres sociales et SNED pour le programme 420), les frais de déplacement et de transport du personnel, l'informatique et les fournitures, la communication, les taxes et redevances (électricité, eau, télécommunications) et les charges immobilières, sans effet significatif sur les émissions de gaz à effet de serre ni sur l'adaptation au changement climatique. Le programme 420 pèse à lui seul 54,6 % du budget MDD du Ministère (370,29 MDH), ce qui explique en grande partie la prédominance de la classe « Neutre » à l'échelle du budget MDD.

Le graphique ci-après montre la répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) de chaque programme budgétaire entre les classes issues de l'étiquetage climatique.

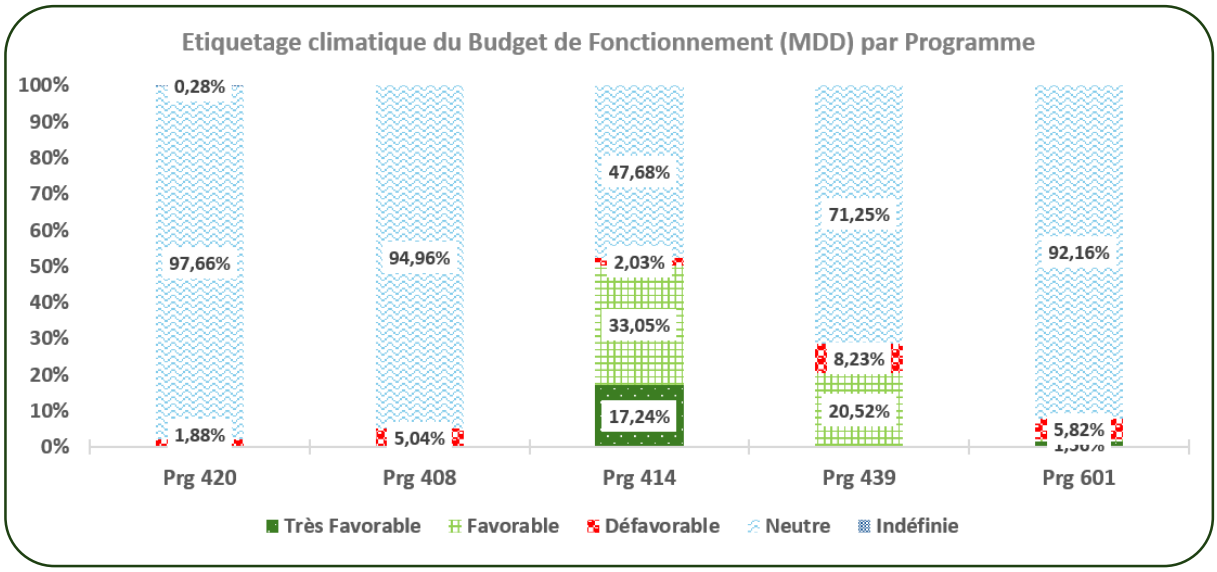



*Figure 3 : Répartition du Budget de Fonctionnement (MDD) du MEE par Programme et par Classe.*

Les programmes 414 (Météorologie) et 601 (Eau) présentent une part significative de dépenses « Favorable » et « Très Favorable », liées pour l'essentiel à la mise en œuvre des projets de la CDN 3.0. Certaines dépenses « Favorable » relèvent également d'autres motifs, comme les frais d'abonnement GPS (optimisation des déplacements), la sensibilisation des usagers de l'eau, la participation aux expositions et foires, ou les parts « climat » de l'entretien des bâtiments administratifs et des formations.

Le programme 414 (Météorologie) est le seul dont les crédits de paiement MDD ne sont pas majoritairement « Neutre » (47,68 %). Un peu plus de la moitié (50,3 %) de ses crédits relève des classes « Très Favorable » (17,24 %, soit 1,73 MDH) et « Favorable » (33,05 %, soit 3,31 MDH). Les dépenses « Très Favorable » sont directement liées au fonctionnement des réseaux d'observation et de prévision qui concourent aux projets d'adaptation de la CDN 3.0 : fournitures et entretien des réseaux d'observation et des stations, entretien des centres d'opération, exploitation des systèmes informatiques, assistance technique et formation. La part « Favorable » correspond à une seule ligne, les indemnités de déplacement et de changement de résidence (3,31 MDH). Ces déplacements sont liés à la maintenance du réseau d'observation : ils sont classés « Défavorable » sur l'axe Atténuation et « Très Favorable » sur l'axe Adaptation, et la cotation moyenne pondérée les classe « Favorable ».

Les dépenses « Défavorable » sont présentes dans tous les programmes, à des niveaux variables (de 1,88 % à 8,23 % des crédits MDD). Elles proviennent pour l'essentiel des carburants, de l'entretien et de la location de véhicules, des frais de transport du personnel et des indemnités kilométriques. Le programme 601 en porte la plus grande part en montant (14,88 MDH, soit 60,5 % des dépenses défavorables).

## 3.4. Analyse du Budget d'Investissement (BI)

Cette section est consacrée à l'analyse de la pertinence climatique des dépenses relevant du Budget d'Investissement du Ministère. Elle permet d'identifier les Programmes, Projets et Lignes budgétaires qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, que ce soit en matière d'atténuation ou d'adaptation, conformément à la méthodologie du GMECB.

Les programmes budgétaires (notamment les programmes 601, 414 et 439) supportent la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets inscrits au niveau de la Contribution Déterminée Nationale 3.0. La CDN 3.0 recense ainsi, sur la période 2026-2035, un ensemble de projets d'atténuation et d'adaptation, bénéficiant du financement du Ministère au titre de 2026. Les projets qui sont dotés en 2026 sont rappelés dans les tableaux ci-après.

- 12 projets d'adaptation relatifs au secteur de l'eau directement sous la responsabilité de la DGH (programme 601) :

*Tableau 8 – Liste des projets de la CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DGH.*

| N° dans la CDN | Intitulé du programme/projet CDN |
|---|---|
| 1 | Déploiement de la réutilisation des eaux usées à l'échelle nationale dans le cadre du PNAM |
| 4 | Construction de grands et moyens barrages |
| 5 | Réalisation de petits barrages et barrages collinaires pour le développement local |
| 6 | Interconnexions entre les bassins pour la sécurité hydrique |
| 7 | Réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer |
| 8 | Amélioration de la performance des réseaux de distribution d'eau potable et industrielle |
| 10 | Valorisation des eaux pluviales |
| 12 | Prévention et gestion des inondations et événements climatiques extrêmes |

- 3 projets d'adaptation liés à la Surveillance et observation hydrométéorologiques, climatiques et océaniques, sous la responsabilité de la DGM (programme 414) :

*Tableau 9 – Liste des projets CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DGM.*

| N° dans la CDN | Intitulé du programme/projet CDN |
|---|---|
| 103 | Mise en place du Réseau Climatique d'État (RCE) |
| 104 | Couverture du territoire national par les radars météorologiques |
| 105 | Augmenter la puissance du calcul numérique à la DGM |

- 5 projets d'adaptation liés aux milieux sensibles, directement portés par la DPDPM (programme 439) :

*Tableau 10 – Liste des projets de la CDN 2026-2035 sous la responsabilité de la DPDPM.*

| N° dans la CDN | Intitulé du programme/projet CDN |
|---|---|
| 50 | Réalisation des travaux de protection dans les zones littorales prioritaires exposées aux risques climatiques et hydrométéorologiques |
| 51 | Protection du littoral de la ville de Salé |

Le tableau ci-après présente les résultats de l'analyse des crédits de paiement réalisée :

*Tableau 11 : Analyse du Budget d'Investissement du MEE.*

| **Lignes budgétaires analysées (Budget d'Investissement)** | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Indéfinie** | | **Neutre** | | **Très Favorable** | | **Favorable** | | **Neutralisée** | | **Défavorable** | |
| Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH |
| 1 | 1 000 000 | 50 (*) | 579 413 084 | 212 (*) | 11 355 939 531 | 64 (*) | 4 367 356 385 | 20 (*) | 2 004 430 000 | 1 | 10 000 000 |
| **Lignes budgétaires : Indéfinies + Neutres** | | | | **Autres Lignes budgétaires étiquetées** | | | | | | | |
| **Nombre** | | **Montant en DH** | | **Nombre** | | | | **Montant en DH** | | | |
| 51 | | 580 413 084 | | 297 | | | | 17 737 725 916 | | | |
| **Total des Lignes budgétaires du BI :** | | | | | | | | | | | |
| **Nombre** | | | | | | | | **Montant en DH** | | | |
| 348 | | | | | | | | 18 318 139 000 | | | |

Le **Budget d'Investissement** couvre un total de **2 573 lignes budgétaires**, dont **348 lignes portant des crédits de paiement au titre de l'année 2026**.

(*) Ces dépenses se répartissent en **1 dépense Indéfinie**, **50 Neutres**, **212 Très Favorables, 64 Favorables, 1 Défavorable et 20 Neutralisées.** Parmi ces lignes budgétaires, **29 lignes portent des dépenses « mixtes »**, comptabilisées dans leur classe finale. Leurs montants sont ventilés entre les classes correspondant à leurs composantes. Ces dépenses mixtes se répartissent comme suit :

- 1 dépense du programme Eau (Etudes liées au développement des solutions et plateformes informatiques), qui comporte une composante Neutre et une composante Très Favorable sur l'axe Adaptation (elle soutient les projets de la DRPE : mobilisation des ressources en eau, etc.).
- 28 lignes du programme Routes, comportant toutes une composante Neutre, une composante sur l'axe Atténuation qui intègre la part Défavorable liée aux travaux de terrassement et de chaussée (émissions de GES) et une composante Favorable sur l'axe Adaptation (utilisation d'enrobés durables, dimensionnement des ouvrages et de l'assainissement de manière à limiter les risques liés aux crues et préserver le patrimoine routier, etc.). 18 lignes (Travaux Neufs) ressortent étiquetées dans la classe Neutralisée et 10 lignes (Maintenance) dans la classe Favorable.

Sur un budget d'investissement de **18,32 MMDH**, les dépenses appartenant aux classes « Très Favorable » et « Favorable » correspondent à un montant de **15,72 MMDH**, soit **85,8%** du budget d'investissement total analysé.

La figure ci-dessous illustre la répartition du Budget d'Investissement selon les catégories d'étiquetage climatique, mettant en évidence la prépondérance des projets à impact positif sur le climat.

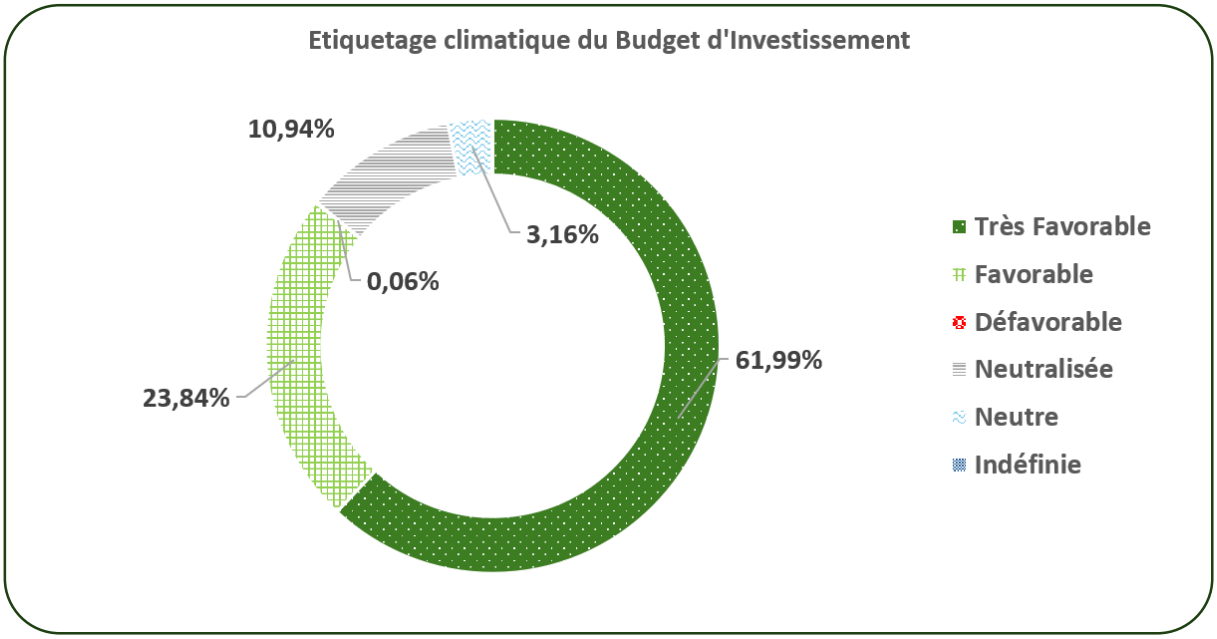



*Figure 4 : Répartition du Budget d'Investissement du MEE par Classe.*

L'exercice d'étiquetage permet de ventiler les crédits de paiement du budget d'Investissement 2026 du Ministère[5] en 61,99 % des crédits classés en « Très Favorable » et 23,84 % en « Favorable », soit 85,8 % du budget total d'investissement, 10,94 % « Neutralisés », 3,16 % « Neutres ». Les classes « Défavorable » et « Indéfinie » représentent ensemble 0,06 % des crédits

Les dépenses d'investissement du programme Eau sont classées « Très Favorable » à plus de 99,8 % (11 055,7 MDH) du budget total du programme. Ces crédits de paiement financent la mise en œuvre des projets d'adaptation de la CDN 3.0 sous la responsabilité de

[5] *Cf.* Tableau 12 en page 21 ci-après.

la DGH, avec en particulier la construction, la maintenance et l'entretien des grands et moyens barrages (5 228,8 MDH, dont 113,6 MDH de maintenance et de désenvasement), l'interconnexion entre bassins (488 MDH), le dessalement, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement liquide et la réutilisation (2 334,0 MDH), l'aménagement des cours d'eau et la protection contre les inondations (425 MDH), la reconnaissance, la gestion et la préservation des ressources en eau (459,1 MDH). Les frais d'expropriation et d'indemnisation des droits de surface (1 400,0 MDH) sont classés « Très Favorable », dans la même classe que les ouvrages hydrauliques dont il conditionne la réalisation (grands et moyens barrages, petits barrages et interconnexions, projets 4, 5 et 6 de la CDN 3.0), à la différence des frais d'expropriation du programmes Routes. Les émissions de GES liées aux travaux ont été jugées négligeables au regard de l'enjeu d'adaptation, ce qui conduit à appliquer la classe « Très Favorable » prévue par le GMECB pour ces dépenses.

Les dépenses « Très Favorable » du programme Météorologie (47,6 MDH) et celles liées à la protection du littoral et des infrastructures portuaires au sein du programme Ports (252,7 MDH) relèvent de la même logique (réseau climatique d'État, radars et capacités de calcul, travaux de protection côtière inscrits dans la CDN 3.0 et les stratégies sectorielles).

Pour le programme Routes, la part défavorable des travaux (émissions de GES) est estimée à l'aide de clés de décomposition et intégrée à la cotation de l'axe Atténuation. Les travaux neufs routiers (18 lignes, pour un budget total de 2 076,0 MDH), hors la part Neutre des dépenses liées à l'installation de chantier, combinent des dépenses Défavorables sur l'axe Atténuation (travaux liés au terrassement et à la chaussée) et des dépenses Favorables sur l'axe Adaptation (enrobés, drainage, assainissement) : la cotation moyenne pondérée ressort proche de zéro et la dépense est « Neutralisée » (ce qui représente un budget de 1 994,3 MDH, soit 50,1 % du programme). La connectivité routière et autoroutière du port de Nador West Med (1 402,0 MDH), et la maintenance du réseau routier sont classées « Favorable ». Les dépenses d'expropriation (100 MDH) ont été classées « Neutre », à la différence des expropriations du programme Eau, rattachées aux ouvrages de la CDN 3.0, faute d'un niveau de détail suffisant pour identifier la nature et les changements éventuels de vocation des terrains expropriés.

Pour le programme Ports, 90,0 % des crédits de paiement sont classés « Favorable » : le port de Dakhla (2 290,0 MDH, soit 79 % du programme à lui seul) est classé « Favorable » au regard de l'enjeu qu'il porte pour la filière énergétique verte, la contribution de sa composante « hydrogène vert » ne pouvant encore être isolée. La dotation de Nador West Med (300,0 MDH) est traitée de manière similaire, compte tenu de sa vocation au sein de la chaîne logistique des énergies renouvelables.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses du budget d'investissement du MEE par Programme budgétaire, selon les catégories d'étiquetage climatique : « Indéfinie », « Neutre », « Très Favorable », « Favorable », « Neutralisée » et « Défavorable ».

*Tableau 12 : Répartition des dépenses des programmes du Budget d'Investissement du MEE par Classe.*

| Classe | Dépense budgétaire d'Investissement | | Programme budgétaire | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 420 | | 408 | | 414 | | 439 | | 601 | |
| | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH |
| **Très Favorable** | 61,99% | 11 355 939 531 | - | - | - | - | 93,28% | 47 575 000 | 8,74% | 252 712 531 | 99,82% | 11 055 652 000 |
| **Favorable** | 23,84% | 4 367 356 385 | 1,26% | 4 000 000 | 44,21% | 1 760 256 385 | - | - | 90,03% | 2 602 700 000 | 0,0% | 400 000 |
| **Défavorable** | 0,06% | 10 000 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,09% | 10 000 000 |
| **Neutralisée** | 10,94% | 2 004 430 000 | - | - | 50,09% | 1 994 250 000 | 2,43% | 1 240 000 | 0,31% | 8 940 000 | - | - |
| **Neutre** | 3,16% | 579 413 084 | 98,43% | 313 700 000 | 5,70% | 226 923 615 | 4,29% | 2 190 000 | 0,92% | 26 699 469 | 0,09% | 9 900 000 |
| **Indéfinie** | 0,01% | 1 000 000 | 0,31% | 1 000 000 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **100%** | **18 318 139 000** | **100%** | **318 700 000** | **100%** | **3 981 430 000** | **100%** | **51 005 000** | **100%** | **2 891 052 000** | **100%** | **11 075 952 000** |

La figure ci-après présente les résultats de l'étiquetage des dépenses afférentes aux différents Programmes relevant du Budget d'Investissement du MEE.

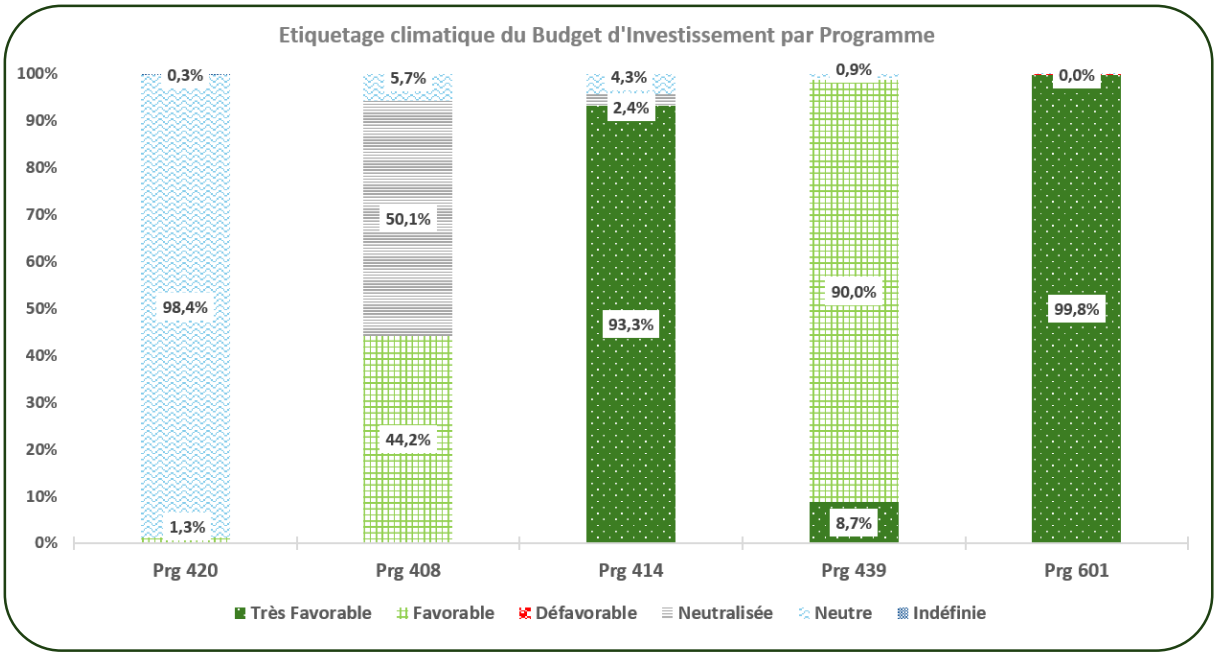



*Figure 5 : Répartition du Budget d'Investissement du MEE par Programme et par Classe.*

L'étiquetage des programmes 601 et 414 est cohérent avec l'importance qui est donnée à ces mêmes programmes dans la CDN 3.0.

Le programme 414 (Météorologie) porte essentiellement sur l'acquisition d'équipements techniques principalement nécessaires à la concrétisation des projets inscrits dans la CDN : renforcement du réseau climatique d'Etat ; systèmes d'alerte précoce ; capacités de calcul, ce qui se traduit par 93,3% des crédits de paiements étiquetés « Très Favorables ».

Pour le programme 601 (Eau), la composante infrastructure des projets (grands et moyens barrages ; interconnexion ; petits barrages et retenues collinaires ; gestion et préservation de la ressource en eau…), qui répond à une finalité « Très Favorable », génère néanmoins des externalités négatives liées aux travaux (émissions de GES, en particulier). Ces externalités ont été jugées négligeables au regard de l'enjeu d'adaptation lié à la mise en place de ces infrastructures : les dépenses concernées sont classées « Très Favorable » sur l'axe Adaptation, ce qui se traduit par 99,8 % des crédits de paiement d'investissement du programme étiquetés « Très Favorables ».

L'étiquetage du programme 439 (Ports) ressort majoritairement « Favorable » (90,0 % des crédits de paiement). Il convient cependant de souligner qu'une unique dépense d'investissement, liée aux Travaux de réalisation des infrastructures et des superstructures portuaires et maritimes du port de Dakhla, projet phare de la stratégie portuaire, représente à elle seule 79% du montant total des crédits de paiements du programme pour 2026. Cette dépense est étiquetée « Favorable » (la contribution de sa composante hydrogène vert à l'activité du port bien que ne pouvant encore être précisément identifiée, est structurante pour la filière des énergies vertes au Maroc). La dotation en capital de la société Nador West Med (300 MDH) est également classée « Favorable », faute de pouvoir clairement distinguer sa contribution à la chaîne logistique des énergies renouvelables de ses autres activités (transbordement, hydrocarbures). La part des crédits de paiement 2026 directement fléchée avec les projets de la CDN 3.0 de préservation du littoral représente quant à elle environ 3% du budget 2026.

Le programme 408 (Routes) traduit cet effort de quantification des externalités négatives liées à la réalisation des nouvelles infrastructures et au maintien en condition opérationnelle des infrastructures existantes. L'approche retenue s'efforce de quantifier, à l'aide de clés de décomposition des lignes en composantes (installation de chantier, terrassement, chaussée, assainissement), la part d'externalités négatives à chaque étape du processus de réalisation. Cette part défavorable est intégrée à la cotation de l'axe Atténuation, puis la cotation moyenne pondérée prévue par le GMECB est appliquée. Pour les travaux neufs, où la part défavorable est la plus élevée, la cotation moyenne pondérée ressort proche de zéro : ces dépenses sont classées « Neutralisée » (50,1 % du budget d'investissement de la DGR pour 2026). Les travaux de maintenance ressortent quant à eux « Favorable ».

L'étiquetage du programme 420 (Conduite et Pilotage) apparaît quant à lui conforme à la vocation dudit programme, à savoir jouer un rôle de soutien aux différents programmes sectoriels du Ministère et apporter un appui à la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles du Ministère. La grande majorité des dépenses (98,4% du budget du programme, soit 313,7 MDH) est étiquetée « Neutre », car présentant des impacts négligeables ou nuls au regard des deux axes d'analyse (atténuation et adaptation).

## 3.5. Analyse du budget global (BI & MDD) : Résultats agrégés

Le Budget total du MEE analysé regroupe l'ensemble des dépenses de Fonctionnement (MDD) et d'Investissement afin d'obtenir une vision globale sur la contribution du Ministère pour l'action climatique.

Le tableau ci-après présente la répartition consolidée du budget total étiqueté du MEE selon les classes identifiées :

*Tableau 13 : Analyse agrégée du Budget du MEE.*

| **Lignes budgétaires analysées (Budget global)** | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Indéfinie** | | **Neutre** | | **Très Favorable** | | **Favorable** | | **Neutralisée** | | **Défavorable** | |
| Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH | Nbre | Montant DH |
| 2 | 2 048 660 | 352(*) | 1 218 159 258 | 222(*) | 11 361 665 531 | 77(*) | 4 375 149 265 | 20(*) | 2 004 430 000 | 49 | 34 579 286 |
| **Lignes budgétaires « Indéfinies » et « Neutres »** | | | | **Autres lignes budgétaires** | | | | | | | |
| **Nombre** | | **Montant en DH** | | **Nombre** | | | | **Montant en DH** | | | |
| 354 | | 1 220 207 918 | | 368 | | | | 17 775 824 082 | | | |
| **Total des Lignes budgétaires du Budget global (MDD et BI) :** | | | | | | | | | | | |
| **Nombre** | | | | | | | | **Montant en DH** | | | |
| 722 | | | | | | | | 18 996 032 000 | | | |

Le **budget global analysé** couvre un total de **4 352 lignes budgétaires** dont **722 lignes portant des crédits de paiement au titre de l'année 2026**.

(*) Ces dépenses se répartissent en **2 dépenses Indéfinies**, **352 Neutres**, **222 Très Favorables, 77 Favorables, 49 Défavorables et 20 Neutralisées.** Parmi ces lignes budgétaires, **32 lignes portent sur des dépenses « mixtes »**[6], comptabilisées dans leur classe finale.

6 Se reporter aux sections 3.3 et 3.4 précédentes pour les éléments détaillés.

Sur un budget global (BI+ Budget MDD) de près de **19,0 MMDH**, les dépenses appartenant aux classes « Très Favorable » et « Favorable » représentent un montant de **15,7 MMDH**, soit **82,8%** du budget total analysé.

La figure ci-après récapitule la répartition consolidée du Budget total du MEE (Budget MDD et Budget d'Investissement) selon les différentes étiquettes climatiques attribuées aux Dépenses.

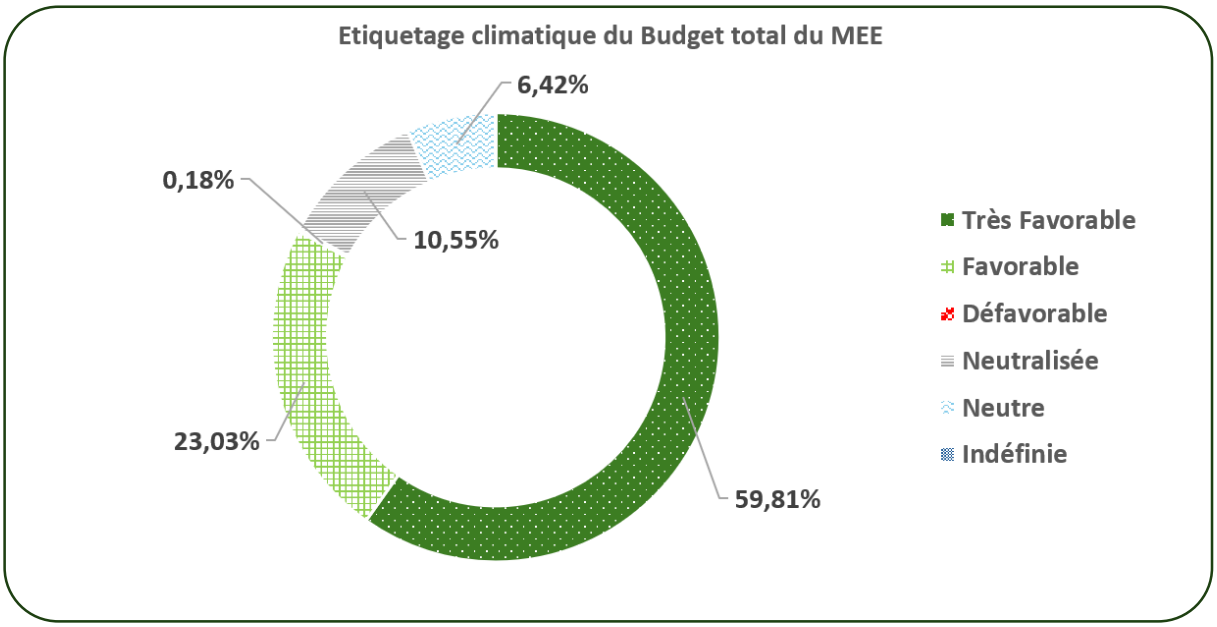



*Figure 6 : Répartition consolidée du Budget du MEE analysé par Classe.*

Les dépenses totales par Programme budgétaire sont réparties entre les catégories « Indéfinie », « Neutre », « Très Favorable », « Favorable », « Neutralisée » et « Défavorable », comme le montre le tableau en page suivante.

Les dépenses budgétaires globales témoignent d'une orientation largement positive en faveur du climat, avec près de 83 % des dépenses classées comme « Très Favorable » ou « Favorable ». Cela traduit la forte intégration des considérations climatiques dans la programmation budgétaire et dans la mise en œuvre des politiques publiques de ce Ministère (en particulier à travers la mise en œuvre des projets déclinant la stratégie de l'eau et la stratégie de la météorologie).

*Tableau 14 : Répartition consolidée des dépenses des Programmes budgétaires du MEE par Classe.*

| Classe | Dépense budgétaire globale | | Programme budgétaire | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 420 | | 408 | | 414 | | 439 | | 601 | |
| | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH | % | DH |
| **Très Favorable** | **59,81%** | **11 361 665 531** | - | - | - | - | 80,81% | 49 301 000 | 8,70% | 252 712 531 | 97,60% | 11 059 652 000 |
| **Favorable** | **23,03%** | **4 375 149 265** | 0,67% | 4 647 880 | 43,89% | 1 760 256 385 | 5,42% | 3 308 000 | 89,72% | 2 605 352 000 | 0,01% | 1 585 000 |
| **Défavorable** | **0,18%** | **34 579 286** | 1,01% | 6 975 365 | 0,04% | 1 457 000 | 0,33% | 203 000 | 0,04% | 1 063 921 | 0,22% | 24 880 000 |
| **Neutralisée** | **10,55%** | **2 004 430 000** | - | - | 49,73% | 1 994 250 000 | 2,03% | 1 240 000 | 0,31% | 8 940 000 | - | - |
| **Neutre** | **6,42%** | **1 218 159 258** | 98,02% | 675 317 095 | 6,34% | 254 366 615 | 11,41% | 6 962 000 | 1,23% | 35 906 548 | 2,17% | 245 607 000 |
| **Indéfinie** | **0,01%** | **2 048 660** | 0,30% | 2 048 660 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Total** | **100%** | **18 996 032 000** | **100%** | **688 989 000** | **100%** | **4 010 330 000** | **100%** | **61 014 000** | **100%** | **2 903 975 000** | **100%** | **11 331 724 000** |

Le graphique suivant consolide la répartition des crédits de paiement globaux alloués aux dépenses de Fonctionnement (MDD) et d'Investissement de l'ensemble des Programmes selon les étiquettes climatiques affectées aux composantes desdits Programmes.

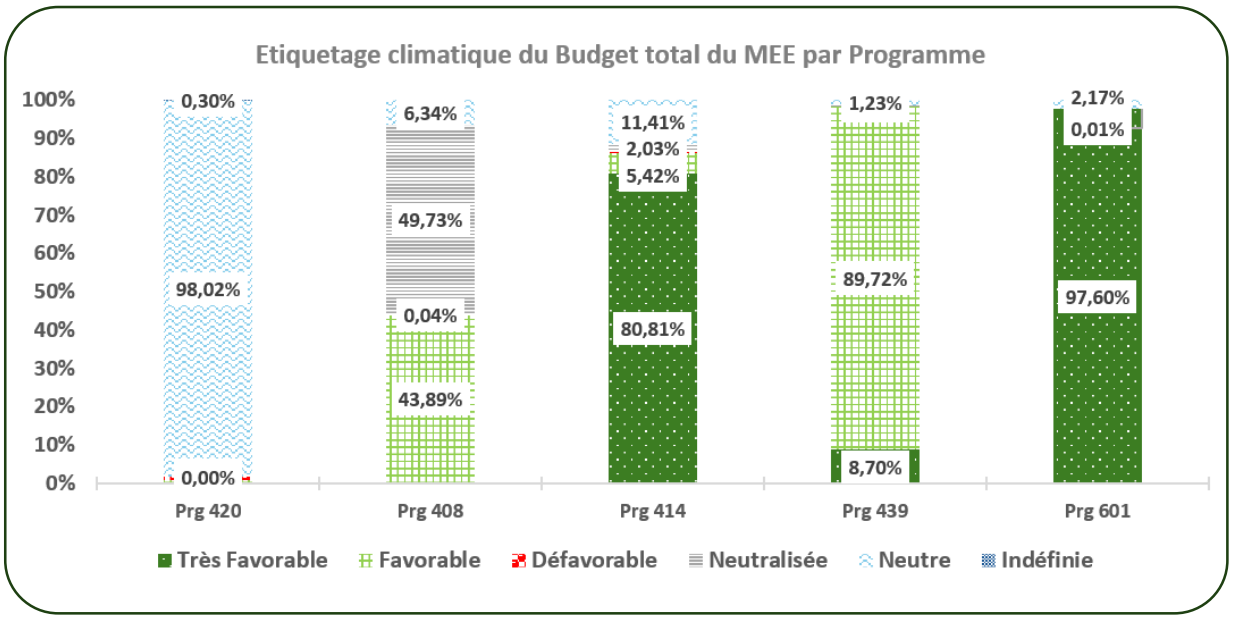



*Figure 7 : Répartition du Budget global du MEE par Programme budgétaire et par Classe.*

Logiquement, l'investissement représentant 96,4 % des crédits analysés, et le MDD ne pesant de façon notable que dans les programmes 420 et 414, les grandes tendances dégagées de l'analyse du budget d'investissement[7] se retrouvent à l'échelle du budget global analysé du Ministère.

Programme par programme, le budget global confirme les profils observés pour l'investissement :

- Programme 601 (Eau) : 97,60 % des crédits « Très Favorable » (99,8 % pour le seul budget d'investissement). Ce programme apporte à lui seul 70,29 % des crédits classés « Très Favorable » ou « Favorable » du Ministère (11,06 MMDH sur 15,74). Il porte aussi la plus grande part des dépenses « Défavorable » (24,88 MDH, soit près de 72 % du total). Ces dépenses relèvent pour l'essentiel du parc de véhicules (MDD) et d'une ligne d'investissement de 10 MDH pour l'achat de véhicules utilitaires thermiques.
- Programme 439 (Ports) : 89,72 % des crédits « Favorable » et 8,7 % « Très Favorable », sans changement par rapport à l'investissement. Le budget MDD ne représente que 0,4 % des crédits du programme.
- Programme 408 (Routes) : 49,73 % des crédits « Neutralisée » et 43,89 % « Favorable ». Il concentre la quasi-totalité des dépenses « Neutralisée » du Ministère (1 994,25 MDH sur 2 004,43 MDH), qui proviennent des travaux neufs routiers. La part « Neutre » (6,3 %) correspond surtout aux composantes « installation de chantier » des lignes de dépense mixtes et aux frais d'expropriation.
- Programme 414 (Météorologie) : 80,81 % des crédits « Très Favorable », contre 93,28 % pour le seul budget d'investissement. C'est le seul programme métier dont le profil change de façon visible. Son budget MDD pèse 16,40 % de ses crédits et il est classé « Neutre » à près de la moitié (47,68 %).
- Programme 420 (Conduite et pilotage) : 98,02 % des crédits sont classés « Neutre », avec des proportions comparables en MDD (97,66 %) et en investissement (98,43 %). Il porte à lui seul plus de la moitié (55,44 %) des dépenses « Neutre » du Ministère.

[7] *Cf.* section 3.4.

## 4. Exemples de projets classés Favorables et Très Favorables au climat

L'analyse de la morasse budgétaire du MEE a mis en évidence plusieurs projets contribuant de manière significative à la **lutte contre le changement climatique**, très majoritairement dans le domaine de l'**Adaptation**.

Quelques **projets d'Atténuation** se concentrent la **réduction des émissions de GES**. A titre d'exemple, on trouvera des projets traduisant le Pacte d'Exemplarité de l'Administration (PEA), tels que les projets d'achat et/ou d'entretien de matériels de climatisation utilisant des fluides frigorigènes à faible PRG.

En matière d'**Adaptation**, certains projets visent à **renforcer la résilience des infrastructures** face aux **aléas climatiques**. C'est notamment le cas des **dépenses d'entretien des espaces verts**, qui contribuent à la régulation thermique, à la réduction des îlots de chaleur urbains et à la préservation de la biodiversité. De nombreux projets déclinent les engagements portés par la CDN 3.0, principalement pour les secteurs de l'Eau et de la Météorologie.

Le tableau ci-après présente quelques exemples représentatifs de projets à vocation climatique, identifiés lors de l'étiquetage climatique :

*Tableau 15 : Exemples de projets classés Favorables et Très Favorables au climat (Atténuation et Adaptation).*

| Budget | Prog. | Nomenclature des services et des dépenses | Montant (DH) | Orientation climatique | Classe finale de la dépense |
|---|---|---|---|---|---|
| **Inv.** | 408 | Travaux, contrôles et études (techniques et géotechniques) de maintenance des ouvrages d'art dans le cadre de la réparation des dégâts de crues | 600 000 | Adaptation | **Favorable** |
| **Inv.** | 414 | Acquisition et installation d'équipement de télémesure et de télédétection | 17 798 000 | Adaptation | **Très Favorable** |
| **Inv.** | 439 | Travaux et études de protection du littoral | 57 000 000 | Adaptation | **Très Favorable** |
| **Inv.** | 601 | Versement au profit du CAS « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA » au titre des projets d'approvisionnement en eau potable en milieu rural | 1 322 000 000 | Adaptation | **Très Favorable** |
| **Inv.** | 420 | Achat et installation du matériel de climatisation | 4 000 000 | Atténuation | **Favorable** |
| **MDD** | 439 | Entretien des espaces verts | 700 000 | Adaptation | **Favorable** |
| **MDD** | 414 | Fournitures pour les stations d'observations et de prévisions météorologiques | 300 000 | Adaptation | **Très Favorable** |

En dehors des Dépenses classées dans les catégories « Neutre », « Indéfinie » et « Neutralisée », le total des crédits de paiement accordés aux Dépenses Très Favorables, Favorables et Défavorables, dépenses qui ont donc un effet identifié sur le climat, est de l'ordre de **15,77** MMDH (soit environ 83% du budget analysé) et se répartit entre l'Atténuation et l'Adaptation comme illustré dans la figure ci-après.

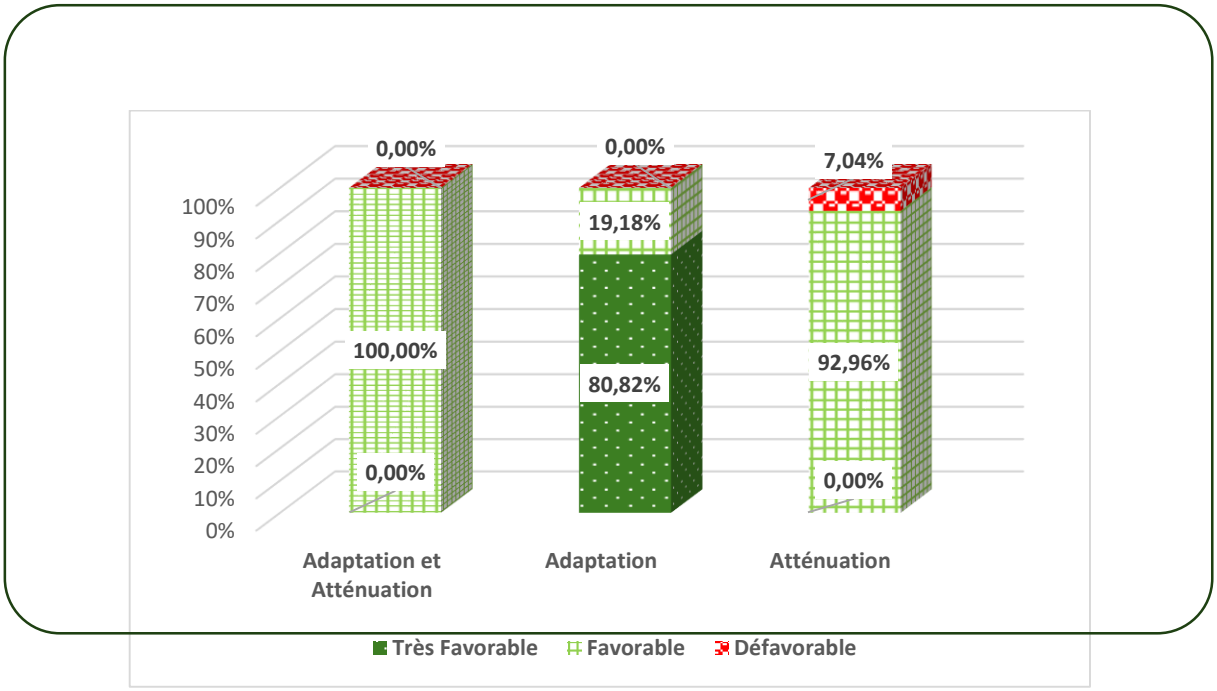



*Figure 8 : Répartition du Budget global MDD &BI (en dehors des Classes "Neutre", "Neutralisée" et "Indéfinie"), par Axe d'analyse Adaptation et Atténuation.*

***Note*** : La ventilation par axe d'analyse repose, pour les dépenses contribuant simultanément à l'atténuation et à l'adaptation, sur une appréciation de l'expert visant à estimer la part relative de la dépense rattachée à chacun des deux axes. Les proportions affichées traduisent donc une tendance qualitative et ne constituent pas une ventilation financière directement issue de la morasse budgétaire.

Le budget climat du MEE est très majoritairement orienté vers l'adaptation au changement climatique. Cet axe mobilise 14,06 MMDH, soit 89,14 % des dépenses ne relevant pas des classes « Neutre », « Indéfinie » et « Neutralisée », contre 0,491 MMDH (3,11 %) pour l'atténuation.

Toutes les dépenses « Très Favorable » du Ministère (11,36 MMDH) relèvent de l'axe Adaptation. Ces dépenses soutiennent notamment les projets d'adaptation de la CDN 3.0. S'y ajoutent 2 ,70 MMDH de dépenses classées « Favorable » affectées à ce même axe. Deux programmes contribuent pour l'essentiel des dépenses classées « Très Favorables » ou « Favorables » affectées à cet l'axe :

- Programme 601 (Eau) : 11,06 MMDH, soit 78,68 % de l'axe, principalement pour les barrages, l'eau potable, les interconnexions, la protection contre les inondations et la connaissance des ressources en eau.

- Programme 439 (Ports) : 2,86 MMDH, soit 20,33 % de l'axe, elles comprennent notamment le port de Dakhla, classé « Favorable », et les dépenses de protection du littoral et des infrastructures portuaires classées « Très Favorable ».

Les autres dépenses des Programmes 408 – Routes (90,2 MDH), 414 – Météorologie (49,3 MDH) et 420 - Conduite et pilotage (0,65 MDH) viennent compléter les dépenses classées « Très Favorables » ou « Favorables » affectées à l'axe Adaptation. Il s'agit essentiellement, pour les Routes, de dépenses liées aux études et travaux de maintenance,

et pour la Météorologie, des dépenses liées aux équipements et aux réseaux d'observation, de télémesure et de télédétection (lesquelles sont classées « Très Favorables »).

L'axe Atténuation ne compte aucune dépense « Très Favorable ». Ses dépenses « Favorable » (456,33 MDH) proviennent à 99,4 % du programme Routes. Il s'agit principalement des travaux de connectivité routière et autoroutière du port de Nador West Med (402 MDH), retenus pour leur contribution au report modal et à la massification du fret. S'y ajoutent les versements liés à la plateforme portuaire (102 MDH) et la composante atténuation de la maintenance routière. Les programmes Eau et Conduite et pilotage contribuent à hauteur de 4,2 MDH, au titre du matériel de climatisation à faible PRG (Pacte d'Exemplarité de l'Administration). Les dépenses « Défavorable » (34,6 MDH) relèvent toutes de l'atténuation. Elles correspondent au parc de véhicules (carburants, entretien, location) et aux frais de transport du personnel.

Les dépenses hors « Neutre », « Indéfinie » et « Neutralisée » étiquetées sur les deux axes s'élèvent à 1,22 MMDH, toutes classées « Favorable ». Leur montant se répartit entre 586,4 MDH au titre de l'atténuation et 635,4 MDH au titre de l'adaptation. Elles relèvent à 99,69 % du programme Routes (1 218,0 MDH) et portent sur les travaux de réalisation de la connectivité autoroutière du port Nador West Med (1 000 MDH) et les travaux de maintenance routière (218,0 MDH, dont 38,9 % au titre de l'atténuation). Les deux autres dépenses concernées sont les indemnités de déplacement de la Météorologie (3,3 MDH), liées à la maintenance du réseau d'observation, et les études générales du programme Ports (0,4 MDH).

# Conclusion

L'exercice d'étiquetage climat du budget conduit sur le budget 2026 dans le cadre du Pilote portant sur les budgets des départements en charge de l'Équipement et de l'Eau, du Transport et de la Logistique, et de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, constitue la seconde application opérationnelle du Guide Méthodologique d'Etiquetage Climatique du Budget à des départements ministériels, après le test réalisé sur le budget du MTL en 2025[8]. Au-delà des résultats chiffrés qu'il produit, il démontre, pour le Ministère en charge de l'Equipement et de l'Eau, la faisabilité de la démarche sur un périmètre budgétaire réel, dense et hétérogène : 4 352 lignes budgétaires examinées, dont 722 porteuses de crédits de paiement, pour un montant global de 18,996 MMDH.

L'intérêt de l'étiquetage tient d'abord à la lisibilité qu'il confère à l'action publique. À partir d'une nomenclature budgétaire conçue à d'autres fins, il permet de classer les crédits de paiement selon leur relation attendue avec l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et avec l'adaptation aux effets du changement climatique. Il met ainsi en évidence que **82,8 %** du budget analysé, soit environ **15,7 MMDH**, relève des classes « Très Favorable » et « Favorable ». Ce résultat traduit la forte imbrication entre les missions du Ministère et les priorités de la Contribution Déterminée Nationale. L'orientation est très nettement tournée vers l'adaptation, qui représente 89,14% des dépenses hors les classes « Neutre », « Indéfinie » et « Neutralisée ». Le programme Eau en porte à lui seul l'essentiel (78,68% du total affecté à l'adaptation).

Ces résultats doivent être lus pour ce qu'ils sont, à savoir une classification budgétaire, et non une mesure des effets climatiques réels. L'étiquetage indique la manière dont une dépense se classe au regard des critères méthodologiques, c'est-à-dire sa finalité, son inscription dans la CDN 3.0 ou dans une stratégie publique à vocation climatique, et le sens de son impact probable sur chacun des deux axes. Elle ne quantifie ni les émissions de gaz à effet de serre générées ou évitées, ni le gain en matière d'adaptation au changement climatique effectivement obtenu. Un dirham classé « Très Favorable » n'a donc pas un effet climatique équivalent à un autre dirham de la même classe. Les 15,7 MMDH mesurent donc bien un effort budgétaire orienté vers le climat, et non un résultat climatique.

L'étiquetage vaut aussi par sa capacité à documenter les externalités négatives (dont certaines sont nécessaires à l'atteinte des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique). 34,6 MDH ressortent en classe « Défavorable », soit 0,2 % du budget total analysé.

Les dépenses classées « Défavorable » proviennent pour l'essentiel du fonctionnement du Ministère : carburants, entretien et location d'un parc de véhicules très majoritairement thermique, et déplacements du personnel. Les émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux hydrauliques et portuaires ont été jugées négligeables au regard de l'enjeu d'adaptation, compte tenu du rôle de premier plan que jouent la plupart de ces

[8] MTL (2025), annexé au GMECB (MEFPP, 2026).

infrastructures dans l'adaptation du Royaume du Maroc aux conséquences du changement climatique.

Au terme de cette analyse, une précision s'impose sur la portée du classement climatique des dépenses. En effet, les dépenses classées « Défavorables » ne couvrent pas l'ensemble des effets négatifs identifiés, car certaines associent des sous-composantes « Favorables » et « Défavorables » au climat. Hors parts « Neutres » et « Indéfinies », leur classement final résulte de la pondération des cotations par les crédits attribués à chaque sous-composante sur les axes Atténuation et Adaptation. Selon cette répartition, une même nature de dépense peut ainsi être classée « Favorable », « Défavorable » ou « Neutralisée ». Ce classement, qui varie selon les parts allouées à chaque sous-composante, doit donc être distingué des impacts réels : la neutralisation traduit un équilibre des contributions pondérées, et non une absence d'impact climatique ou une compensation physique entre effets positifs et négatifs.

# Annexe 1 : Principales sources consultées


Union européenne

- Règlement (UE) 2021/1060 portant dispositions communes (art. 6 et annexe I). Parlement européen et Conseil de l'UE, 2021. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R1060
- 2021-2027 Cohesion financial categorisation system metadata (coefficients climat de l'annexe I du RDC). Commission européenne, DG REGIO, 2021-2027. https://cohesiondata.ec.europa.eu/resource/qc6z-w4rz.json [Inv. + MDD]
- SWD(2022) 225 final - Climate Mainstreaming Architecture in the 2021-2027 MFF. Commission européenne, 2022. https://commission.europa.eu/system/files/2022-06/swd_2022_225_climate_mainstreaming_architecture_2021-2027.pdf
- Methodology for climate tracking under the Facility (Facilité pour la reprise et la résilience). Commission européenne, s.d. https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/assets/methodology/Methodology for climate tracking under the RRF.pdf
- Règlement délégué (UE) 2021/2139 - Acte délégué Climat de la taxonomie. Commission européenne, 2021. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R2139
- Règlement délégué (UE) 2023/2485 modifiant l'acte délégué Climat (dessalement, prévention des inondations). Commission européenne, 2023. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32023R2485
- Règlement délégué (UE) 2023/2486 - Acte délégué Environnement de la taxonomie. Commission européenne, 2023. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32023R2486
- Règlement (UE) 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (annexe VI). Parlement européen et Conseil de l'UE, 2021. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32021R0241

France

- Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État - septembre 2021 (PLF 2022). Gouvernement français, 2021. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Octobre 2021_Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat.pdf
- Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (PLF 2023). Gouvernement français, 2022. https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/286731.pdf
- Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (PLF 2024). Gouvernement français, 2023. https://vie-publique.fr/files/rapport/pdf/291627.pdf
- Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (PLF 2025). Gouvernement français, 2024. https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/295953.pdf
- Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État (PLF 2026). Gouvernement français, 2025. https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/301292.pdf
- Green Budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation verte. IGF / CGEDD, 2019. https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/194000745.pdf

Autres pays européens

- Climate & Environmental Expenditure in the Revised Estimates for Public Services 2025. Department of Public Expenditure, NDP Delivery and Reform (Irlande), 2024.

https://assets.gov.ie/static/documents/climate-environmental-expenditure-revised-estimates-for-public-services-2025.pdf

- Proyecto de Presupuestos Generales del Estado 2023 - Informe de alineamiento con la Transición Ecológica (Anexos). Ministerio de Hacienda y Función Pública et Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico (Espagne), 2022. https://www.sepg.pap.hacienda.gob.es/sitios/sepg/es-ES/Presupuestos/InformesImpacto/IAPGETE2023/Documents/Anexos Alineamiento Transición Ecológica.pdf
- Resolución de 28 de junio de 2024 de la Dirección General de Presupuestos (fiches des rapports d'alignement, PGE 2025). Ministerio de Hacienda (Espagne), 2024. https://www.hacienda.gob.es/DocLeyes/REPOSITORIO NORMATIVA/87585.htm
- Le spese ambientali del bilancio dello Stato e gli obiettivi di sviluppo sostenibile - La riforma PNRR M1C1-110 applicata al bilancio dello Stato in previsione. MEFPP - Ragioneria Generale dello Stato (Italie), bilancio di previsione 2024-2026, novembre 2023. https://www.parlamento.it/service/PDF/PDFServer/DF/429239.pdf

Organisations internationales

- Climate Change Budget Tagging: A Review of International Experience. Banque mondiale, 2021. https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/1a086761-7d47-599a-a837-55b5c1fed627
- A Methodological Guidebook: Climate Public Expenditure and Institutional Review (CPEIR). PNUD, 2015. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia_pacific_rbap/RBAP-DG-2015-CPEIR-Methodological-Guidebook.pdf
- Knowing What You Spend: A guidance note for governments to track climate change finance in their budgets. PNUD, 2019. https://www.undp.org/publications/knowing-what-you-spend-guidance-note-governments-track-climate-change-finance-their-budgets
- Green Budget Tagging: Introductory Guidance & Principles (Working Draft), GOV/PGC/SBO(2020)11. OCDE, Paris Collaborative on Green Budgeting, 2020. https://one.oecd.org/document/GOV/PGC/SBO(2020)11/En/pdf
- Green Budgeting in OECD Countries 2024 - GOV/SBO(2024)2. OCDE, 2024. https://one.oecd.org/document/GOV/SBO(2024)2/en/pdf
- Reporting Rio markers and Environmental-related development finance in the OECD Creditor Reporting System (CRS) - Handbook for reporters, DCD/DAC/STAT(2025)50/REV2. OCDE, CAD, 2026. https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2025)50/REV2/en/pdf
- Technical Annex: Overviews of Climate Expenditure Tagging Frameworks (Climate Change Budget Tagging: A Review of International Experience). Banque mondiale, 2021. https://documents1.worldbank.org/curated/en/779731613708891591/pdf/Technical-Annex-Overviews-of-Climate-Expenditure-Tagging-Frameworks.pdf

Banques multilatérales de développement

- Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking, version 4. BMD et IDFC, 2023. https://www.adb.org/sites/default/files/institutional-document/885296/common-principles-climate-mitigation-financing-tracking.pdf
- Common Principles for Climate Change Mitigation Finance Tracking (version antérieure). BMD et IDFC, s.d. https://eib.org/attachments/registers/72425144.pdf

- Joint Methodology for Tracking Climate Change Adaptation Finance. Banques multilatérales de développement (publié par la BEI), 2022. https://www.eib.org/files/publications/20220242_mdbs_joint_methodology_climate_finance_en.pdf
- 2024 Joint Summary Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance. Banques multilatérales de développement, 2025. https://www.eib.org/attachments/lucalli/20250071-2024-joint-report-on-mdbs-climate-finance-en.pdf

Afrique

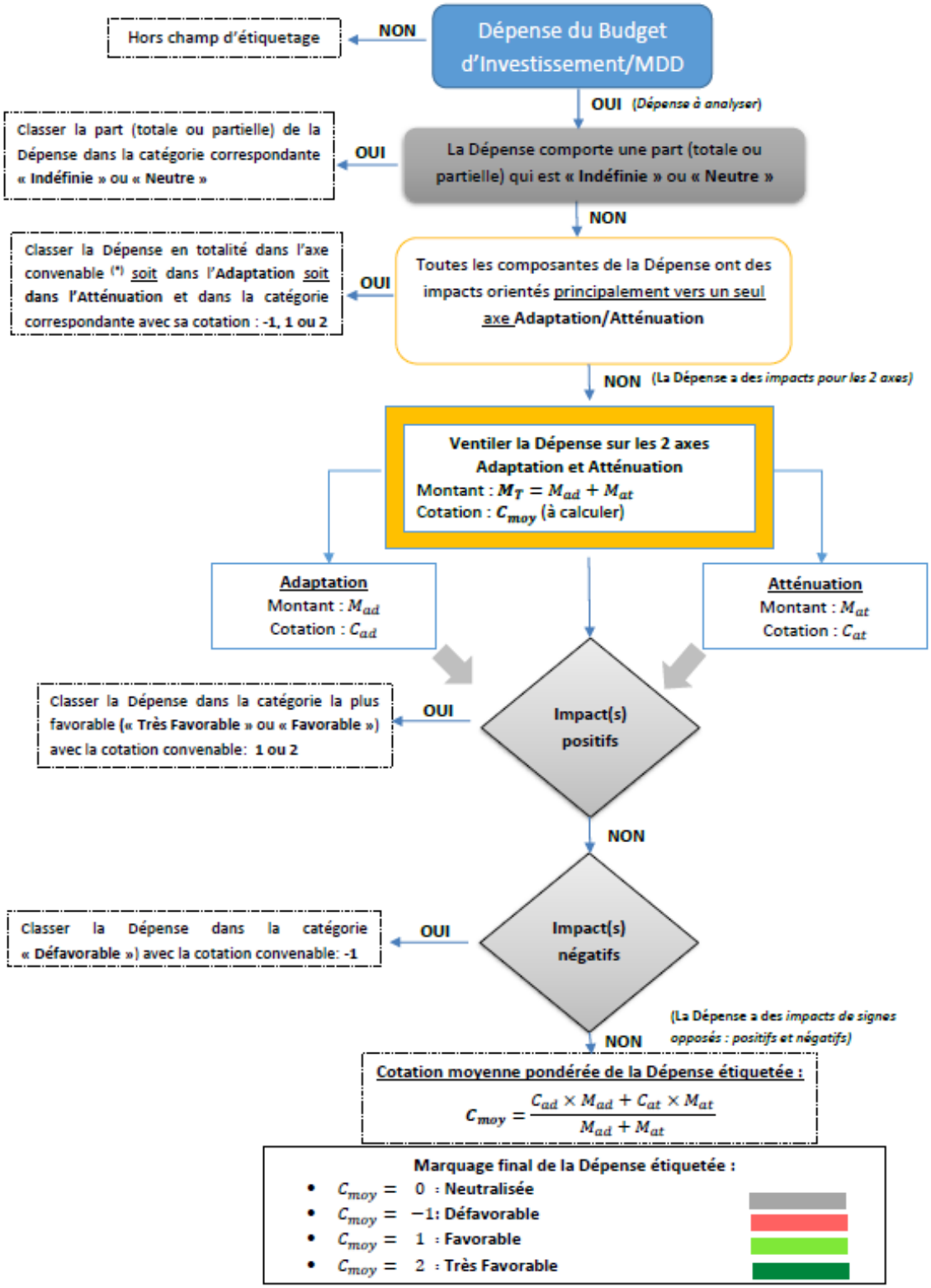
- Environmental Sustainability Standards Guide. Ministère de la Planification et du Développement économique et Ministère de l'Environnement (Égypte), 2021. https://mped.gov.eg/adminpanel/sharedFiles/EN-Final_Environmental_Sustainability_Standards_Guide_b75.pdf
- A Training Handbook - Climate Finance: Budget Coding, Tracking and Reporting. The National Treasury and Planning (Kenya) / PNUD, 2019. https://files.acquia.undp.org/public/migration/ke/undp-ndcsp-kenya-training-handbook-climate-finance.pdf
- From Ambition to Action: Financing Uganda's Climate Commitments. Ministry of Finance, Planning and Economic Development (Ouganda), 2025. https://www.finance.go.ug/sites/default/files/2025-11/Uganda Climate Finance Results brochure.pdf
- Public spending on climate change in Africa: Experiences from Ethiopia, Ghana, Tanzania and Uganda. ODI, 2016. https://cdn.odi.org/media/documents/11245.pdf
- Budget Taggings on the System (BAS). National Treasury, SCOA Technical Committee (Afrique du Sud), 2025. https://scoa.treasury.gov.za/Scoa/BUDGET TAGGINGS IMPLEMENTED ON BAS.pdf
- Climate Finance Tracking and Projection Approach and Methodology in Ethiopia. Ministère des Finances et de la Coopération économique, CRGE Facility (Éthiopie), 2017. https://www.mofed.gov.et/media/filer_public/33/39/3339c86b-21f8-4381-9429-8ad9232821b9/climate_finance_tracking_and_projection_methodology.pdf
- Déclaration budgétaire sensible au climat - Budget 2026. République de Côte d'Ivoire, DGBF / DGP, 2025. https://www.dgbf.ci/wp-content/uploads/2025/11/Annexe15-Declaration-Budgetaire-Sensible-au-Climat.pdf

Asie

- National Climate Change Expenditure Tagging - Typology Code Manual (JMC 2013-01 / 2015-01). DBM / Climate Change Commission (Philippines), 2015. https://niccdies.climate.gov.ph/files/documents/Typology Code Manual.pdf
- Table B.22 - Climate Change Expenditures by NCCAP Strategic Priorities, FYs 2023-2025 (BESF 2025). Department of Budget and Management (Philippines), 2024. https://www.dbm.gov.ph/wp-content/uploads/BESF/BESF2025/Selected-BESF/B22.pdf
- Climate Public Finance Tracking in Bangladesh: Approach and Methodology. Finance Division, Ministère des Finances (Bangladesh), 2018. https://files.acquia.undp.org/public/migration/bd/Final-Climate-Public-Finance-Tracking.pdf
- Climate Financing for Sustainable Development: Budget Report 2019-20. Ministère des Finances (Bangladesh), 2019. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Climate_en_com.pdf

- Climate Change Budget Code: Documenting the National Process of Arriving at Multi-sectoral Consensus - Criteria and Method. National Planning Commission (Népal), avec l'appui du PNUD et du PNUE, 2012. https://files.acquia.undp.org/public/migration/np/UNDP_NP_SNPMC_climate-change-budget-code.pdf
- Submission by the Government of the Republic of Indonesia on the 5th Biennial Assessment of Climate Finance Flows. Gouvernement indonésien (CCNUCC), 2022. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Indonesia Submission on 5th BA 2022_FINAL.pdf
- Indonesia Climate Change Mitigation and Adaptation Budget 2018-2020. Fiscal Policy Agency (BKF), Ministère des Finances (Indonésie), s.d. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-08/cbt_handbook_2018-2020.pdf
- Pakistan - Climate Public Expenditure and Institutional Review (CPEIR). PNUD Pakistan, 2015. https://files.acquia.undp.org/public/migration/pk/UNDP-Climate-Report-V10.pdf
- Operations Manual on National Climate Budgeting. DBM / Climate Change Commission (Philippines), s.d. https://climate.gov.ph/files/NCB Ref Guide.pdf
- Joint Memorandum Circular No. 2015-01 - Revised Guidelines for Climate Change Expenditure Tagging (CCET). DBM / CCC (Philippines), 2015. https://www.dbm.gov.ph/wp-content/uploads/Issuances/2015/Joint Memorandum Circular/JMC2015-1_MARCH242015_REVISEDGUIDELINESFORCLIMATECHANGEEXPENDITURETAGGING(CCET)AMENDINGJMC NO. 2013-01_all.pdf

# Annexe 2 : Logigramme du processus d'étiquetage des dépenses budgétaires




**(*)** : Lorsque toutes les composantes de la Dépense ont des impacts orientés principalement vers un seul axe (soit l'Adaptation soit l'Atténuation) et que les cotations de ses composantes sont de signes opposés ($C_-$ et $C_+$), on calcule la cotation moyenne pondérée $C_{moy}$ pour ce même axe en vue de classer la Dépense totale dans la catégorie finale : $C_{moy} = p \times C_- + (1-p) \times C_+$, avec p= part de la composante dont l'impact est négatif, exprimé en %

# Annexe 3 : Codes couleur et motifs de textures utilisés pour l'étiquetage climatique des dépenses

Cette annexe présente les éléments visuels (couleurs et textures) permettant d'identifier rapidement la classe climatique attribuée à chaque dépense.

## A- Code couleur des classes climatiques

Chaque classe climatique est associée à une couleur spécifique, facilitant l'identification visuelle dans les tableaux, graphiques ou schémas.

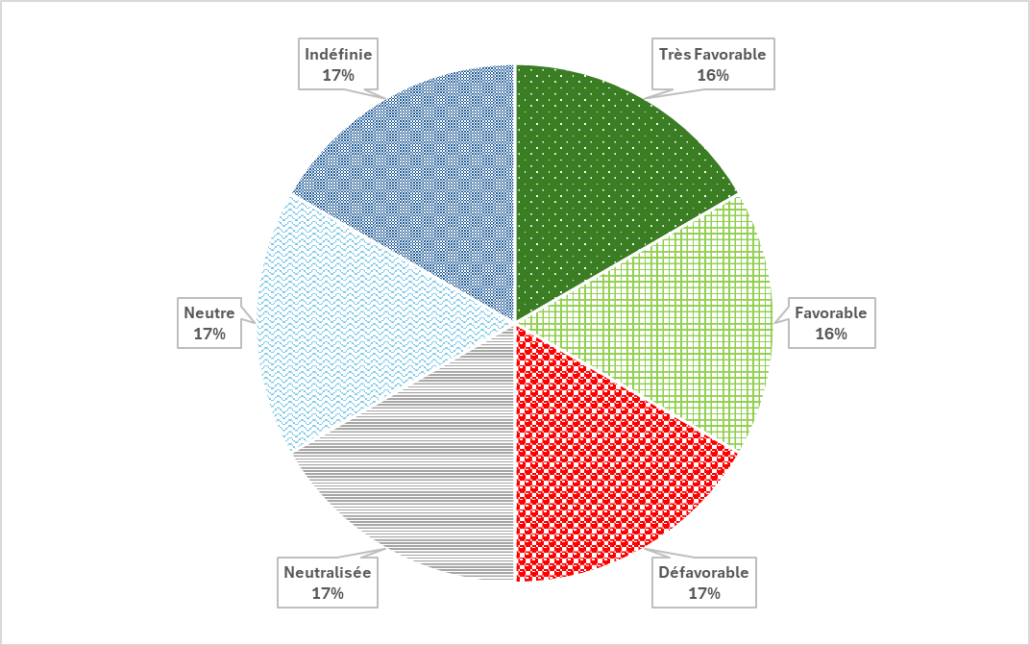
| Classe | Couleur | | Code hexadécimal | |
|---|---|---|---|---|
| **Très Favorable** | Vert foncé | | **#3C7D22** | **R=60 ; V=125 ; B=34** |
| **Favorable** | Vert clair | | **#92D050** | **R=146 ; V=208 ; B=80** |
| **Défavorable** | Rouge | | **#FF0000** | **R=255 ; V=0 ; B=0** |
| **Neutralisée** | Gris | | **#A6A6A6** | **R=166 ; V=166 ; B=166** |
| **Neutre** | Bleu clair | | **#83CCEB** | **R=131 ; V=204 ; B=235** |
| **Indéfinie** | Bleu foncé | | **#215C98** | **R=33 ; V=92 ; B=152** |

**Comment appliquer la couleur dans Word ?**

1. Sélectionner la cellule ou la forme à modifier.
2. Aller dans le menu : **Accueil** → **Remplissage de la cellule**
   *Cliquez sur la flèche à droite du seau de peinture.*
3. Cliquer sur **Autres couleurs…**
4. Aller dans l'onglet **Personnalisées**.
5. Dans le champ **Code couleur (Hex)**, entrer le code hexadécimal (ex: **#3C7D22**).
6. Valider avec **OK**.

## B- Code des textures et motifs associés aux classes climatiques

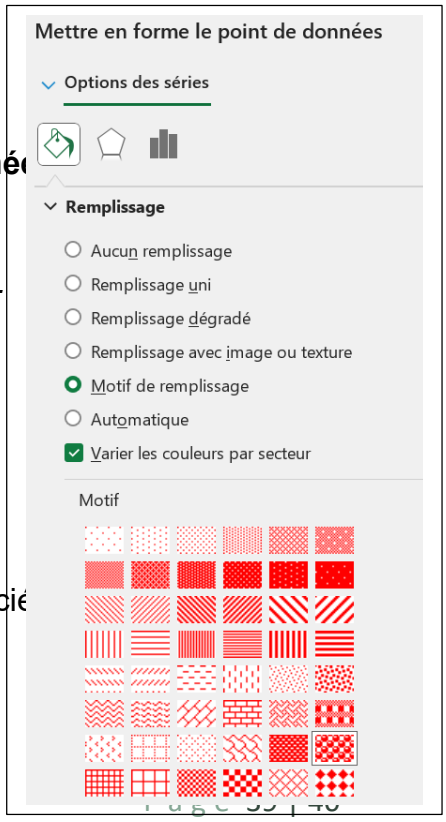
En complément des couleurs, un motif de texture est associé à chaque classe afin d'assurer une lisibilité optimale même en impression noir et blanc ou lorsqu'un codage non coloré est requis.




| Classe | Motif de texture |
|---|---|
| **Très Favorable** | Pointillés 90 % |
| **Favorable** | Petits carreaux |
| **défavorable** | Sphères |
| **Neutralisée** | Rayures horizontales étroites |
| **Neutre** | Ondulations |
| **Indéfinie** | Pointillés 50 % |

**Comment appliquer un motif de texture dans Word ?**

1. Cliquer sur la portion du graphique
   (ex. une tranche du camembert).
2. Faire un clic droit → **Mettre en forme le point de donné**
3. Dans le panneau à droite, aller dans :
   **Remplissage** → **Motif de remplissage avec**
   → *Cliquez sur la flèche à droite du type de remplissage.*
4. Choisir le motif correspondant :
   - Pointillés
   - Carreaux
   - Rayures
   - Sphères
   - Ondulations
5. Définir :
   - **Couleur de premier plan (motif)** : couleur associé à la classe (ex. vert foncé #3C7D22).
   - **Couleur d'arrière-plan** : blanc.
6. Valider avec **OK**



Cet ensemble de codes couleurs et textures permet une représentation visuelle normalisée et intuitive des différentes classes climatiques. Leur application systématique garantit la lisibilité, la cohérence et l'uniformité des supports graphiques et analytiques associés à l'étiquetage des dépenses sensibles au climat.